



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

320^e séanceLundi 30 novembre 2008, à 10 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Le Comité tient aujourd'hui une séance spéciale pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale; S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Président du Conseil de sécurité; S. E. M. Palitha T. B. Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant la Palestine à la présente séance spéciale; et M. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je voudrais signaler la présence parmi nous du professeur Walid Khalidi, historien palestinien de renom et Secrétaire général de l'Institut des études palestiniennes à Washington, qui sera notre orateur de

marque. Professeur Khalidi, je vous souhaite la bienvenue.

Mes salutations les plus chaleureuses vont à vous tous, représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et à tous les invités qui ont répondu nombreux à l'appel du Comité à participer à la présente séance solennelle.

Avec votre permission, je voudrais à présent faire une déclaration au nom du Comité.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je vous remercie tous de répondre nombreux à notre invitation à prendre part à la présente séance spéciale à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je salue et remercie chaleureusement également tous ceux qui, de par le monde, se joignent à nous grâce au système de retransmission directe sur le site Web de l'ONU.

Lorsque, en 1977, l'Assemblée générale décidait de commémorer, chaque année, cette Journée, elle était consciente de la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies à l'égard du peuple palestinien et de la nécessité de promouvoir une solution globale, juste et durable de la question de Palestine. La présente manifestation est une réaffirmation de l'attachement constant de la communauté internationale à la réalisation de cet objectif.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Il y a 62 ans, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale, dans sa résolution 181 (II), avait prévu la création de deux États – l'un juif, l'autre arabe – en Palestine alors sous mandat. Aujourd'hui, un seul État a vu le jour. Les espoirs et aspirations du peuple palestinien à vivre dans leur propre foyer ne se sont toujours pas matérialisés. En Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, des générations de Palestiniens ont vécu et vivent encore sous l'occupation militaire la plus longue de l'histoire moderne. Les réfugiés palestiniens des camps établis en Jordanie, en Syrie et au Liban attendent toujours la fin de leur triste sort. En dépit de ces épreuves interminables, le peuple palestinien espère pourtant qu'un jour se réalisera son rêve de vivre dans un État qui lui est propre.

Sur le terrain, la réalité de la situation est plutôt sombre et ne donne guère de raison de croire que l'occupation prendra fin à brève échéance. Le processus de paix se trouve dans l'impasse. Dans le territoire même où un futur État palestinien est censé être créé, les colonies de peuplement israéliennes illégales ne cessent de se multiplier. Le refus de la Puissance occupante de mettre un terme à l'expansion des implantations est devenu un obstacle majeur à la reprise des négociations de paix.

À Jérusalem-Est, la construction de colonies s'est accompagnée de démolitions de maisons, d'expulsions d'habitants palestiniens et d'autres mesures discriminatoires. La situation autour des Lieux saints de la ville, en particulier à al-Haram al-Charif et autour, demeure tendue. Tout acte illégal ou tout acte de provocation est susceptible de dégénérer en une vague de violences lourdes de conséquences.

La construction du mur de séparation sur le territoire palestinien occupé se poursuit au mépris de l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Ce mur, auquel s'ajoutent plus de 500 points de contrôle et obstacles à la circulation en Cisjordanie, étouffe les Palestiniens dans leur vie quotidienne.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza a toujours été une source de préoccupation particulière pour notre comité. Après avoir été soumis, pendant plus de deux ans, à un blocus économique presque total, les Palestiniens de Gaza ont dû endurer une invasion militaire d'une rare violence qui a duré trois semaines. Plus de 1 400 Palestiniens ont été tués pendant l'offensive israélienne, dont plus de 1 100

non-combattants. Parmi les non-combattants tués, figuraient 300 enfants et plus de 100 femmes. Plus de 5 000 Palestiniens ont été blessés, dont plusieurs mutilés à vie. La partie israélienne a signalé 14 morts, dont quatre civils, et 182 blessés. Bien que le cessez-le-feu ait été largement observé depuis la fin de l'invasion israélienne, le blocus économique se poursuit. Seuls quelques secours de base ont été autorisés pour que la catastrophe humanitaire ne soit pas totale.

Le peuple palestinien a besoin de notre solidarité, qu'il mérite bien. À cause du déséquilibre flagrant qui existe dans les rapports de force entre Israël et les Palestiniens, ce vaillant peuple a grandement besoin de notre solidarité agissante. L'évolution de la situation sur le terrain montre clairement comment la Puissance occupante consolide sa mainmise sur le territoire palestinien et ses ressources. Depuis 1967, Israël est parvenu à exercer un contrôle sur tous les aspects de la vie des Palestiniens.

Le peuple palestinien mérite notre solidarité car il ne peut toujours pas exercer ses droits nationaux inaliénables définis par l'Assemblée générale, à savoir le droit de disposer de lui-même sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers, d'où ils ont été déplacés et déracinés, et de recouvrer leurs biens.

Le peuple palestinien mérite d'autant plus notre solidarité que, sous la conduite du Président Mahmoud Abbas, ses dirigeants se sont engagés à réaliser leurs objectifs nationaux par la négociation pacifique. En prenant des mesures concrètes dans le territoire relevant de sa juridiction, l'Autorité palestinienne a démontré qu'elle est déterminée à consolider les institutions publiques palestiniennes, conformément aux normes généralement acceptées de transparence et de bonne gouvernance.

Notre comité est encouragé par le fait que la solidarité internationale avec le peuple palestinien est plus que jamais ferme. Elle se manifeste à travers les nombreuses actions menées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile, ainsi que par les particuliers. Nombreux sont les gouvernements qui participent activement à la recherche de la paix entre Israéliens et Palestiniens. Que ce soit dans le cadre des travaux du Quatuor, du Conseil de sécurité et de

l'Assemblée générale ou dans d'autres instances, ils s'attachent à apporter des contributions positives à la solution des deux États.

Lorsque, en décembre 2008, l'armée israélienne a envahi Gaza, la communauté internationale a réagi immédiatement en appelant au calme et en exigeant le respect de la vie des civils innocents. Les attaques à la roquette menées par les groupes palestiniens, et qui ont visé sans discernement des civils israéliens, ont été aussi condamnées. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont demandé, dans leurs résolutions respectives, un cessez-le-feu permanent et durable. Le Secrétaire général est intervenu et s'est rendu personnellement à Gaza.

Je voudrais, à ce stade, Monsieur le Secrétaire général, vous exprimer les sincères remerciements de notre comité pour vos efforts et votre engagement en faveur de la paix entre Israéliens et Palestiniens. Les membres du Comité vous exhortent à continuer de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies maintienne une responsabilité permanente sur la question de Palestine jusqu'à ce que cette question soit résolue dans tous ses aspects, conformément au droit international et à la légitimité internationale.

La solidarité de la communauté internationale avec le peuple palestinien a été réaffirmée en mars dernier à la conférence des donateurs tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, où des contributions de l'ordre de 4,5 milliards de dollars ont été annoncées pour la reconstruction de Gaza, encore que l'essentiel des fonds promis ne soit pas encore parvenu au peuple palestinien à Gaza. Nous voyons aussi dans les travaux de diverses missions d'enquête menées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations au lendemain de la guerre à Gaza une marque de solidarité.

Je voudrais profiter de cette occasion pour dire, ici, sans aucune équivoque, que notre solidarité à l'endroit du peuple palestinien n'est pas au détriment d'Israël. Elle n'est surtout pas un acte inamical, voire hostile à l'égard des Israéliens. Lorsque le Comité critique certaines politiques et pratiques du Gouvernement israélien, c'est simplement parce que ces politiques et pratiques sont contraires au droit international, au droit international humanitaire et aux droits de l'homme et ne vont pas dans le sens de la recherche d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

Notre solidarité avec le peuple palestinien se manifeste aussi à travers le travail quotidien des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et organisations de la société civile qui mènent des activités indispensables à la vie des Palestiniens. Aujourd'hui, il nous plaît de rendre un hommage tout particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui célébrera, le 8 décembre, le soixantième anniversaire de sa création. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial et plusieurs autres organismes des Nations Unies font tout ce qui est possible pour assurer les services de base aux Palestiniens, en particulier à Gaza.

Transformons l'esprit de solidarité en une force collective capable de lever les obstacles à la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien. En ce qui le concerne, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continuera de s'acquitter du mandat à lui confié par l'Assemblée générale, jusqu'à ce que le peuple palestinien exerce ses droits inaliénables, que l'occupation illégale de son territoire prenne fin et que soit trouvée une solution fondée sur deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Ali Abdussalam Treki.

M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne), Président de l'Assemblée générale (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer notre profonde gratitude au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son action importante visant à promouvoir la cause du peuple palestinien.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est une occasion solennelle de renouveler notre engagement en faveur d'une solution juste et durable à la question palestinienne et d'une paix globale au Moyen-Orient, un objectif que nous essayons sans succès de réaliser depuis trop longtemps, ce qui a eu des conséquences désastreuses. Cette journée nous rappelle que la question de Palestine reste la question non réglée la plus ancienne à l'Organisation des Nations Unies. C'est une occasion de réfléchir sur la situation, une situation d'occupation continue, qui a

dépossédé le peuple palestinien et lui a imposé des souffrances et une tragédie indicibles depuis des décennies. À cause de la situation grave qui règne dans les territoires occupés, en particulier dans la bande de Gaza, nous devons faire face au problème du coût humain de ce conflit non réglé, tribut payé par les civils palestiniens. Leur calvaire se poursuivra tant que la question de Palestine ne sera pas réglée et qu'on ne mettra pas un terme à l'occupation.

Le blocus continu de la bande de Gaza par Israël a contraint 1,5 million de Palestiniens à vivre dans la pauvreté et l'isolement. L'offensive militaire menée par Israël il y a environ un an a aggravé une situation déjà critique. Les efforts internationaux visant à reconstruire la bande de Gaza et à assister sa population civile sont entravés par Israël. L'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'appeler Israël à lever ce blocus inhumain et illégal, mais Israël continue d'imposer un châtiment collectif à la population civile de Gaza au mépris du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et en particulier en violation de ses obligations au titre de la Quatrième Convention de Genève. Israël devrait répondre à l'appel que lui a adressé la communauté internationale pour qu'il mette immédiatement un terme à sa mainmise sur la population civile et qu'il lève le blocus de la bande de Gaza.

Au début du mois, l'Assemblée générale a approuvé le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48) et a demandé à Israël et à la partie palestinienne de mener des enquêtes indépendantes et crédibles en vue d'établir les responsabilités et de rendre justice. Le rapport nous appelle à mettre un terme à l'impunité au Moyen-Orient et à faire en sorte que le principe de responsabilité soit respecté. Sans justice, il ne saurait y avoir de progrès vers la paix.

L'engagement renouvelé du Président Barack Obama à promouvoir la paix au Moyen-Orient a suscité l'espoir. La communauté internationale est fermement déterminée à appuyer le processus de paix. Cependant, de graves obstacles à la paix subsistent sur le terrain, et rien n'a changé. Les Israéliens continuent de refuser de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui sont maintenant plus d'une centaine.

La situation dans le territoire occupé de Jérusalem-Est demeure très préoccupante. La construction du mur de séparation illégal qui se poursuit dans le territoire occupé compromet le processus de paix et est contraire aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les actions que ne cesse de mener Israël dans le but de modifier le statut de Jérusalem mettent en danger la viabilité d'un État palestinien qui aurait Jérusalem-Est pour capitale. En outre, les fouilles dans les environs de al Haram al-Charif et les attaques menées contre les fidèles palestiniens sur les lieux saints de al Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa constituent une provocation, vu la situation déjà instable qui règne dans la ville occupée. Il ne faut pas tolérer la construction de colonies de peuplement qui se poursuit dans le territoire occupé, en particulier à Jérusalem-Est et dans les environs, où Israël continue de détruire des propriétés, de confisquer des terres et d'expulser les Palestiniens de leurs foyers, car elle constitue un obstacle majeur aux efforts de paix. L'annonce récente par Israël de la construction de 900 nouveaux logements destinés aux colons à Gilo est une autre mesure du même genre. Israël doit respecter ses obligations internationales et s'abstenir d'actions qui compromettent les négociations sur le statut permanent.

L'Organisation des Nations Unies a toujours défendu le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même et continuera d'œuvrer en faveur d'un règlement juste et durable de la question de Palestine sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, du droit international, du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. Ces résolutions et accords constituent le fondement d'un État palestinien et doivent être mis en œuvre.

Cet après-midi, l'Assemblée générale examinera le point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». En tant que Président de l'Assemblée générale, je voudrais réaffirmer sa position, à savoir que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit véritablement réglée, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Notre expression collective de solidarité avec le peuple palestinien doit aussi se manifester par l'action

et la responsabilité. À cette occasion, je voudrais demander aux parties de redoubler d'efforts, avec l'appui de la communauté internationale, afin de créer un État palestinien indépendant et souverain.

Je tiens ici à souligner que la situation déplorable en Palestine n'est pas meilleure que celle des peuples qui vivent dans les autres territoires arabes occupés, notamment le Golan et les territoires libanais encore occupés par Israël. Je réaffirme notre appui jusqu'à ce que le peuple palestinien accède à l'indépendance et que les territoires arabes soient libérés.

Le Président : Je remercie le Président de l'Assemblée générale pour son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de me joindre au Comité aujourd'hui. Je félicite le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir fait en sorte que la communauté internationale continue de porter son intérêt à la question de Palestine. Cette question reste aussi fondamentale qu'elle l'était il y a 62 ans, quand l'Assemblée générale, dans sa résolution 181 (II), a présenté la vision de deux États. Aujourd'hui, l'État d'Israël existe, mais l'État de Palestine n'existe pas.

Le peuple palestinien continue de lutter pour son droit inaliénable à disposer de lui-même, un droit de l'homme fondamental et universel exercé par tant d'autres peuples à travers le monde. La communauté internationale continue d'assister et de protéger le peuple palestinien, notamment à travers l'action des organismes des Nations Unies, et en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Cependant, nos interventions ne doivent pas se limiter à la gestion de la dimension humanitaire de ce conflit. Il faut absolument une solution politique qui traite des causes profondes du conflit. Il est vital qu'un État palestinien souverain soit créé. Ceci devrait se faire sur la base des lignes de démarcation de 1967, avec des échanges de terres concertés et une solution juste et concertée au problème des réfugiés – un État vivant côte à côte avec Israël, en paix et dans des frontières sûres et reconnues, tel que prévu par les résolutions du Conseil de sécurité.

Je me félicite de l'engagement du Premier Ministre Nétanyahou et du Président Abbas en faveur d'une solution de deux États. En même temps, je suis profondément préoccupé par le fait que les pourparlers entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine sont suspendus depuis presque une année.

J'appuie l'engagement clair et les efforts assidus des États-Unis qui s'attachent à amener une reprise de négociations constructives sur toutes les questions relatives au statut définitif, notamment la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, les frontières, les réfugiés et Jérusalem. La tâche primordiale, dans cet ordre du jour commun, consiste à créer les conditions dans lesquelles les parties auront la confiance suffisante pour reprendre de véritables pourparlers sur les questions de fond.

Du côté palestinien, l'Autorité palestinienne a réalisé des progrès notables pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Feuille de route en Cisjordanie, et pour édifier les institutions destinées à servir le peuple palestinien. J'appelle tous les Palestiniens à combattre l'extrémisme violent, à s'abstenir de toute provocation et à poursuivre inébranlablement leur lutte pour mettre sur pied leurs propres institutions publiques. Ces efforts ont d'ores et déjà eu des résultats sur les plans économique et de la sécurité; il faut les poursuivre et les étendre.

Je me félicite des premières mesures prises par Israël dans le sens de ces tendances positives et j'appelle les autorités israéliennes à les prolonger de façon à amener de véritables transformations.

Je suis profondément préoccupé par la poursuite de l'implantation des colonies de peuplement illégales à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie. J'ai noté que le Premier Ministre, M. Nétanyahou, avait récemment annoncé une limitation des implantations. Bien que cette mesure marque un progrès par rapport aux positions adoptées précédemment, elle est encore loin des obligations qui incombent à Israël en vertu de la Feuille de route, compte tenu, en particulier, de l'exclusion de Jérusalem-Est. J'appelle de nouveau Israël à honorer intégralement les engagements qu'il a pris au titre de la Feuille de route de geler toute activité de peuplement, y compris au nom de la « croissance naturelle », et de démanteler tous les avant-postes érigés depuis mars 2001.

En outre, la barrière continue de restreindre l'accès des Palestiniens aux principaux services

sociaux, aux terres agricoles et à Jérusalem-Est. Les participants s'en souviendront, la Cour internationale de Justice a statué que la déviation de la barrière de la ligne tracée en 1967 pour pénétrer à l'intérieur du territoire palestinien occupé est contraire au droit international.

Je suis également inquiet de la situation à Jérusalem. Des actes tels que l'expulsion de Palestiniens et la démolition de maisons, ainsi que la fermeture permanente des institutions palestiniennes dans Jérusalem-Est occupée, sont contraires aux obligations d'Israël en vertu de la Feuille de route. J'exhorte Israël à mettre un terme à ces actions à Jérusalem-Est, qui alimentent les tensions, sont cause de souffrances et sapent encore davantage la confiance, et à rouvrir les institutions palestiniennes. Je réaffirme ma conviction que Jérusalem demeure une question à négocier entre les parties au titre du statut définitif.

Comme le Quatuor l'a déclaré précédemment, tous les actes unilatéraux ne sauraient préjuger du résultat des négociations et ne seront pas reconnus par la communauté internationale. Jérusalem doit devenir la capitale de deux États, dans le cas d'accords acceptables par tous au sujet des Lieux saints. Nous devrions tous souhaiter que Jérusalem soit un symbole d'harmonie, de tolérance et de paix.

(l'orateur poursuit en français)

Il reste toujours nécessaire de trouver d'urgence une solution durable à la crise à Gaza. L'arrivée de l'hiver et de ses intempéries suscite de profondes préoccupations concernant la situation humanitaire. Le blocage de Gaza doit être levé, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860 (2009), afin de permettre à l'aide humanitaire et aux biens commerciaux d'entrer sans entraves, et aux personnes de se déplacer librement.

Conformément à la même résolution, il faut également chercher à répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, notamment en mettant en place des mécanismes visant à prévenir l'entrée en contrebande d'armes à Gaza et à mettre fin aux tirs de roquettes palestiniens dirigés contre des civils israéliens.

Dix mois après la fin des hostilités à Gaza et dans le sud d'Israël, la question de la responsabilité des nombreuses violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui ont été

signalées n'a toujours pas été résolue de manière satisfaisante. Je demande à Israël et aux autorités palestiniennes compétentes d'engager sans retard des investigations crédibles au sujet des allégations de violations graves des droits de l'homme en rapport avec le conflit à Gaza.

La réunification de Gaza et de la Cisjordanie est également essentielle. Il ne peut y avoir de solution à deux États sans un territoire palestinien unifié, et j'appuie les efforts de l'Égypte à cet égard.

(l'orateur reprend en anglais)

Maintenant plus que jamais, il faut redonner de la crédibilité aux politiques suivies. À ceux qui essaient de mettre à mal les actions entreprises pour instaurer la paix, en usant de la violence ou en modifiant la situation de fait sur le terrain, il ne faut pas permettre de prendre la main dans l'ordre du jour international. Il est essentiel de déployer des efforts énergiques au niveau international pour faire progresser le processus politique, mettre fin à l'occupation et trouver une solution à toutes les questions relatives au statut permanent.

L'Organisation des Nations Unies continuera à œuvrer pour une paix juste et durable au Moyen-Orient dans le cadre de négociations fondées sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, les accords antérieurs, le mandat de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

Je continuerai de mobiliser tous les acteurs concernés afin de réaliser notre objectif commun : deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de cette importante déclaration. Je lui exprime notre profonde reconnaissance pour les efforts personnels inlassables qu'il déploie en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Mayr-Harting, Président du Conseil de sécurité.

M. Mayr-Harting (Autriche), Président du Conseil de sécurité *(parle en anglais)* : Je souhaite remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à

parler à cette séance en ma capacité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Conseil de sécurité demeure attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision d'une région dans laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Tout au long de l'année écoulée, le Conseil est resté saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et a continué d'entendre des exposés mensuels sur la situation de la part du Coordonnateur spécial du Secrétaire général et du Département des affaires politiques et d'organiser des débats publics, notamment au niveau ministériel. Depuis la dernière session du Comité l'année dernière, le Conseil a adopté deux résolutions, les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009), et une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/14) sur la situation au Moyen-Orient. Alors que la situation sur le terrain demeure une source de vive préoccupation pour le Conseil, la communauté internationale a constaté une intensification des efforts diplomatiques dans le but de relancer les négociations bilatérales dès cette année. Les membres du Conseil ont à plusieurs reprises salué et encouragé ces efforts et espèrent sincèrement qu'ils feront progresser le processus vers l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Les membres du Conseil de sécurité soulignent régulièrement à quel point il est urgent d'instaurer une paix globale au Moyen-Orient. Dans sa déclaration présidentielle du 11 mai (S/PRST/2009/14), le Conseil a rappelé ses résolutions antérieures sur le Moyen-Orient, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 1860 (2009), ainsi que les principes de Madrid, et a également pris acte de l'importance de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Comme l'ont déclaré les membres du Quatuor le 24 septembre (voir Communiqué de presse SG/2155),

« la seule solution viable au conflit israélo-palestinien est celle qui mettra fin à l'occupation qui a commencé en 1967; qui règlera tous les problèmes liés au statut permanent soulevés préalablement par les deux parties; et qui répondra aux aspirations des deux parties à avoir

des patries indépendantes, par la création de deux États pour deux peuples : Israël et un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte en paix et en sécurité ».

Je renouvelle aujourd'hui l'appel lancé par le Conseil aux parties et à la communauté internationale pour qu'elles redoublent d'urgence d'efforts pour concrétiser cette vision. Nous soutenons les travaux du Quatuor et les efforts déployés à l'échelle régionale et internationale pour permettre aux parties d'atteindre cet objectif.

Dans le but de progresser vers une reprise et une issue positive rapides des négociations entre les parties et d'améliorer la situation du peuple palestinien sur le terrain, le Conseil de sécurité a demandé aux parties en mai dernier de respecter les obligations qu'elles ont souscrites dans la Feuille de route axée sur les résultats et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou de remettre en cause l'issue des négociations sur les questions fondamentales. Les membres du Conseil de sécurité continuent à souligner cet appel chaque mois.

Nous demeurons profondément préoccupés par la situation humanitaire à Gaza. Les membres du Conseil tiennent également à souligner à quel point il est urgent de lancer les activités de reconstruction. Nous félicitons les organisations et les organismes humanitaires présents sur le terrain des efforts louables qu'ils déploient, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et son personnel. Nous encourageons tous les membres de la communauté internationale à appuyer les travaux de l'Office par des contributions financières.

Les transformations sur le terrain font partie intégrante de la paix. Nous nous sommes félicités que l'Autorité palestinienne prévoie de mettre en place les institutions d'un État palestinien dans les 24 mois, ce qui témoigne d'une réelle volonté de créer un État indépendant porteur de promesses, de justice et de sécurité pour le peuple palestinien et agissant en voisin responsable à l'égard de tous les États de la région.

Je réaffirme que le Conseil encourage l'adoption de mesures concrètes en vue de la réconciliation entre Palestiniens, notamment à l'appui des efforts de l'Égypte et de la Ligue des États arabes à cet égard, conformément à la résolution du 26 novembre 2008, à

la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité et aux autres résolutions.

La communauté internationale doit aider au redressement et au développement de l'économie palestinienne, à utiliser au mieux les ressources de l'Autorité palestinienne et à renforcer les institutions palestiniennes.

Pendant son débat public sur la protection des civils en période de conflit armé, qui a eu lieu au début de ce mois (voir S/PV.6216), le Conseil a adopté la résolution 1894 (2009) dans laquelle il a affirmé sa volonté de renforcer la protection des civils en période de conflit armé, de promouvoir le respect du droit international par les parties impliquées dans un conflit armé, mais également de prévenir les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme et d'éviter qu'elles ne se reproduisent. Je réaffirme notre détermination à cette occasion solennelle.

Pour terminer, je tiens à assurer toutes les personnes présentes de l'attachement du Conseil de sécurité à l'objectif ultime de rétablir une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et à la concrétisation des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État indépendant et démocratique.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil de sécurité pour cette importante déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine, qui donnera lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de S. E. le Président Mahmoud Abbas, Président de l'État palestinien, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le message est le suivant :

(*L'orateur poursuit en arabe*)

« Je voudrais d'emblée, au nom du peuple palestinien, saluer toutes les personnes présentes et tous nos amis qui, dans le monde entier, se joignent à nous pour célébrer la Journée

internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général ainsi qu'au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts inlassables qu'ils déploient pour sensibiliser l'opinion sur les droits de notre peuple et pour défendre ces droits, qui ont été réaffirmés et consacrés par nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 181 (II) de l'Assemblée de 1947 sur le partage de la Palestine, et jusqu'à la présente session de l'Assemblée générale.

Parmi toutes les questions et tous les problèmes auxquels a dû faire face la communauté internationale, seule la question de la Palestine n'a pas bénéficié de la mise en œuvre des résolutions adoptées en vue de la régler, ce qui nous conforte dans notre conviction qu'il y a effectivement deux poids deux mesures en ce qui concerne les résolutions de l'ONU, aucune résolution relative à Israël n'étant appliquée, ce qui lui permet de continuer à se comporter comme s'il était au-dessus du droit international.

Soixante-et-une années se sont écoulées depuis la Nakbah de 1948 qui s'est abattue sur notre peuple qui, à ce jour, vit toujours dans des camps de réfugiés sur ses propres terres, dans des pays voisins, dans la diaspora ou continue de souffrir sous l'occupation coloniale. Notre peuple vit sous l'occupation depuis 1967, car toutes les initiatives et négociations entreprises avec Israël depuis la signature des accords d'Oslo en 1993 n'ont pas donné les résultats escomptés ou espérés par la communauté internationale, à savoir la fin de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien indépendant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Ces années durant, les négociations se sont poursuivies sans que cessent les activités de colonisation, les arrestations et les agressions dont la dernière a visé la bande de Gaza et a donné lieu à des crimes de guerre à l'encontre du peuple palestinien, de ses institutions nationales et de ses infrastructures, comme en atteste le rapport du juge Goldstone.

Le Gouvernement israélien actuel en est venu à renier totalement et à remettre en question tous les engagements et accords auxquels nous étions parvenus avec les précédents gouvernements israéliens. La politique de colonisation et de judaïsation d'Al-Qods s'est accélérée, avec l'oppression constante de sa population, la pratique des expulsions et l'encercllement des quartiers par les colonies, qui représente une menace sérieuse pour l'identité arabe de la ville et ses caractéristiques chrétienne et musulmane. La situation s'est aggravée au point que la mosquée Al-Aqsa est menacée par les fouilles entreprises au-dessous et alentour et par le fait que des extrémistes juifs sont autorisés à envahir le site, au risque d'intensifier le conflit en lui donnant une dimension religieuse dangereuse.

La conception que le Gouvernement israélien actuel se fait des négociations est qu'il peut agir comme bon lui semble sur le terrain et que nous pouvons discuter de tout ce que nous voulons autour de la table des négociations. Nous ne pouvons accepter une telle situation.

Malgré tout, nous assurons chacun de nouveau, comme nous l'avons toujours fait, de notre plein attachement à une paix juste comme choix stratégique et nous rappelons que nous n'avons jamais fait obstacle à la paix souhaitée, fondée sur les résolutions du droit international, les accords signés, le principe de l'échange de territoires contre la paix, et conforme à l'Initiative de paix arabe, adoptée par les États arabes et musulmans, et à la feuille de route, approuvée par le droit international avec la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Nous espérons que tous en sont conscients et appuieront cette position palestinienne responsable dans l'intérêt du retour de la paix dans la région et qu'ils œuvreront de concert afin d'inciter Israël à poursuivre sur la même voie. En effet, ses pratiques quotidiennes sur le terrain démontrent qu'il ne veut prendre aucune mesure en vue d'un règlement global : il poursuit son plan de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international et des résolutions internationales et tourne le dos à une reprise des négociations en vue d'une solution globale et juste qui mette fin

au conflit et garantisse la sécurité, la stabilité et la paix à toutes les populations de la région.

Il est temps, après toutes ces années de négociations vaines, que la communauté internationale, et en son sein, le Conseil de sécurité, assume ses responsabilités et prenne immédiatement des mesures résolues reflétant les positions des différents pays du monde, qui ont appelé à maintes reprises à la solution des deux États et à la fin de l'occupation israélienne datant de 1967 afin de mettre fin à ce conflit et d'assurer la crédibilité de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants et en mon nom propre, je réitère notre profonde gratitude pour l'appui qui nous est donnée et toute notre reconnaissance pour la solidarité témoignée. Nous remercions également tous les amis, les esprits libres et les défenseurs de la paix dans le monde qui soutiennent notre peuple dans ses efforts pour réaliser une paix juste, car nous sommes convaincus que cette paix juste peut être instaurée dans notre région et que le droit l'emportera. »

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'avoir donné lecture de cet important message du Président Mahmoud Abbas. Je le prie de bien vouloir transmettre nos salutations respectueuses au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, ainsi que nos sincères remerciements pour ce message de haute portée politique.

En notre nom à tous, j'exprime au Président de l'Autorité palestinienne nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans ses aspirations et sa quête d'un avenir prospère au sein d'un État sûr et viable qui lui soit propre, et reconnu par la communauté internationale.

Je tiens aussi à assurer le Président Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien tout entier, de la ferme détermination du Comité à poursuivre ses efforts, comme l'en a chargé l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à nos hôtes d'honneur de prendre congé. Au nom du Comité, je voudrais remercier, une fois de plus, S. E. Monsieur le Président de l'Assemblée générale, S. E. Monsieur le Secrétaire général, S. E. Monsieur le Président du Conseil de sécurité, et S. E. Monsieur l'Ambassadeur, Observateur permanent de la Palestine, d'avoir bien voulu rehausser de leur présence cette cérémonie commémorative et des importants messages qu'ils nous ont délivrés.

La séance, suspendue à 11 h 40, est reprise à 11 h 45.

Le Président : Je voudrais sans tarder donner la parole au professeur Walid Khalidi, historien palestinien de renom et Secrétaire général de l'Institut des études palestiniennes à Washington, qui prononcera le discours liminaire sur la question de Jérusalem.

Né à Jérusalem, en Palestine, le professeur Walid Khalidi a fait ses études supérieures à l'Université de Londres et à l'Université d'Oxford. Son premier poste dans l'enseignement a été à l'Université d'Oxford, qu'il a volontairement quittée en 1956 en signe de protestation contre l'invasion britannique en Égypte durant la crise de Suez. De 1957 à 1976, il a été professeur de sciences politiques à l'Université américaine de Beyrouth. De 1976 à 1996, il a travaillé à l'Université de Harvard en tant que chargé de recherche au Centre des études internationales, professeur invité en sciences politiques et maître de recherche au Centre d'études sur le Moyen-Orient.

Il est fondateur et membre de l'Institut des études palestiniennes, membre de la Royal Scientific Society à Amman ainsi que de la Palestinian Welfare Association et des Amis de la Bibliothèque Khalidi à Jérusalem.

Il est, depuis 1963, Secrétaire général de l'Institut des études palestiniennes. Il a été conseiller de la délégation iraquienne auprès de l'Organisation des Nations Unies en 1967, membre de la délégation du Sommet arabe auprès du Gouvernement britannique en 1983, conseiller spécial du Secrétaire général de la Ligue des États arabes en 1984 et conseiller principal de la délégation jordano-palestinienne aux pourparlers de paix de Madrid et de Washington entre 1991 et 1992.

Le professeur Khalidi a beaucoup écrit et a donné de nombreuses conférences en anglais et en arabe à propos du problème palestinien et de la politique au

Moyen-Orient. Parmi ses livres, citons *From Heaven to Conquest: Readings in Zionism and the Palestine Problem until 1948*, en 1971, *Before Their Diaspora: A Photographic History of the Palestinians, 1876-1948*, en 1984, et *All That Remains: The Palestinian Villages Occupied and Depopulated by Israel in 1948*, en 1992. Ses articles ont également été publiés dans *The New York Times*, *Foreign Affairs* et *Al-Hayat*.

Le professeur Khalidi est membre de l'American Academy of Arts and Sciences. Il a la nationalité américaine depuis 1991. Il vit à Cambridge, dans le Massachusetts.

C'est avec beaucoup de plaisir que je donne la parole à M. Khalidi.

M. Khalidi (parle en anglais) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour l'amabilité et la générosité de vos paroles de présentation.

Le contrôle de Jérusalem est une source de conflits entre l'Occident et l'Islam depuis l'an 638 de notre ère, année de la prise de Jérusalem par les Arabes musulmans aux chrétiens de Byzance. À l'exception des 100 années de parenthèse avec la présence des croisés au XII^e siècle, et jusqu'à ce que la Grande-Bretagne la prenne aux Ottomans en 1917, Jérusalem est restée sous souveraineté musulmane pendant quelque 1 200 ans, soit plus de temps que la Grande-Bretagne n'a été normande et deux fois plus de temps que celui qui s'est écoulée depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. C'est plus de temps que Jérusalem n'a été sous souveraineté juive à l'époque biblique.

Historiquement, il n'y a jamais eu de conflit entre l'islam et le judaïsme à propos de Jérusalem. Au contraire, sous la protection de l'Islam, les Juifs sont revenus à Jérusalem après en avoir été expulsés, d'abord par les chrétiens de l'Empire byzantin puis par les croisés. Sous l'empire byzantin les chrétiens avaient transformé le temple juif d'Hérode en une décharge d'ordures.

La naissance du sionisme politique a donné lieu à un conflit entre le judaïsme et l'islam à propos de Jérusalem. Il s'agissait essentiellement d'un mouvement nationaliste juif russe qui, vers la fin du XIX^e siècle, bien avant l'Holocauste, a cherché à établir, grâce à une immigration et à une colonisation massives, un État juif dans un pays, la Palestine, dont

95 % de la population était alors arabe, tant musulmane que chrétienne.

Grâce à l'aide considérable de la Grande-Bretagne avant la Première Guerre mondiale, et à l'aide encore plus importante et continue des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale, Israël est devenu ce qu'il est aujourd'hui. C'est à cause de ce parrainage de l'Occident que l'Islam voit dans la volonté d'Israël de contrôler de manière exclusive les parties occidentale et orientale de Jérusalem et d'y avoir un statut privilégié, ainsi que dans sa détermination, depuis sa victoire militaire écrasante de 1967, à transformer les deux moitiés de la ville en ce qu'il appelle sa capitale juive « unifiée, réunifiée et éternelle », la dernière phase d'un conflit historique et, par procuration, une croisade occidentale des temps modernes.

Cette impression a été exacerbée par la réapparition parmi les juifs et les chrétiens évangéliques de passions religieuses irrédentistes déclenchées par la conquête israélienne en 1967 des lieux saints musulmans de Jérusalem-Est. Pour la première fois depuis la destruction du temple d'Hérode, par l'Empereur romain Hadrien, en 137 de notre ère, des soldats israéliens ont paradé dans ce qu'ils croyaient être le mont du Temple, relançant le profond messianisme caractéristique du sionisme sous couvert de socialisme séculier et suscitant des espoirs chez les millénaristes chrétiens tout en confirmant les craintes les plus vives des musulmans. Il est presque minuit à Jérusalem. Certains pensent qu'il est déjà trop tard. Ce qui est certainement évident, c'est l'extrême gravité et l'instabilité de la situation qui règne dans cette ville enivrante.

Une notion occidentale dominante – au cœur de la théorie du conflit des civilisations – est que l'Islam se situe en dehors de la tradition judéo-chrétienne. Cela est absurde car l'Islam repose sur le fondement de son intégration à la tradition écrite judéo-chrétienne, dont il est censé constituer l'apogée. L'un des éléments fondamentaux de la foi musulmane concernant les desseins de Dieu est qu'Il s'est révélé à l'humanité depuis la création par le biais d'une succession de prophètes et d'écritures. La Torah juive et les Évangiles chrétiens occupent une place de choix parmi ces écritures.

Dix-huit patriarches et rois hébreux sont mentionnés avec révérence dans le Coran. L'Islam

accorde à David et à Salomon un statut plus élevé que celui que leur donne le judaïsme. D'après le judaïsme, ce sont des monarques pécheurs; d'après l'Islam, des prophètes sans péché. Selon le Coran, Abraham est un musulman; c'est lui qui a édifié la Ka'aba, lieu de pèlerinage le plus sacré de l'Islam à la Mecque.

D'après l'Islam, Dieu a fait monter le Christ au ciel juste avant la crucifixion en raison de Son amour pour lui. Par conséquent, d'après l'Islam, le Christ est aujourd'hui vivant au ciel, et il reviendra sur terre pour l'inauguration du millénaire. Selon l'Islam, le Christ est né de Marie, une vierge, par l'acte créateur direct de Dieu. Selon le Coran, Jésus a parlé au berceau, a guéri les malades et a ressuscité les morts. Le Coran n'attribue pas ce genre de miracles à Mohammed. Marie est révérée et mentionnée dans le Coran plus souvent que dans le Nouveau Testament.

Ni le judaïsme, ni le christianisme n'accordent un statut similaire à l'Islam. Le judaïsme ne partage pas la vénération de l'Islam pour Jésus et Marie. On pourrait peut-être demander à nos collègues érudits quel statut le judaïsme accorde à Jésus et Marie et quelles sont ses croyances relativement à l'endroit où Jésus se trouve aujourd'hui. En fait, de ces trois religions, l'Islam est la plus œcuménique dans sa façon de considérer les deux autres.

Étant donné que l'Islam se sent proche du judaïsme et du christianisme, ce qui est sacré pour le judaïsme et le christianisme l'est aussi en grande partie pour l'Islam, et se rattache essentiellement à Jérusalem. Par conséquent, pour l'Islam, Jérusalem est trois fois sainte par ses dimensions judaïque, chrétienne et musulmane.

Pour les musulmans, Jérusalem fut la première direction de la prière, la *qibla*, avant que la Mecque ne devienne leur *qibla*. Son caractère saint a été encore consacré par un verset coranique qui décrit un voyage nocturne miraculeux – *al Isra* – effectué par le Prophète de la Mecque à Jérusalem. Selon la tradition, c'est à partir de Jérusalem que Mohammed est monté au ciel, jusqu'à une courte distance de la présence de Dieu. Cette ascension est connue sous le nom de *Mi'raj*.

L'*Isra* du Prophète à Jérusalem et son *mi'raj* à partir de Jérusalem ont inspiré la rédaction d'un vaste ensemble d'écrits religieux sur la vie après la mort. Ces écrits sont toujours lus de nos jours dans les langues de plus d'un milliard de musulmans : l'arabe, le turc, le

farsi, l'ourdou, l'hindi, le malais et le javanais. Un lien privilégié relie Jérusalem et l'un des cinq piliers de l'Islam : les cinq prières quotidiennes, la *salât*. D'après la tradition, c'est pendant le *mi'raj* du Prophète, après ses conversations au ciel avec Moïse, que les cinq prières quotidiennes sont devenues canoniques.

Pour commémorer l'*isra* et le *mi'raj*, la dynastie des Omeyyades, fondée à Damas, a fait construire vers la fin du VII^e siècle, à Jérusalem deux joyaux architecturaux : la mosquée du dôme du Rocher et la mosquée Al-Aqsa, qui avec leurs dépendances et leurs enceintes, constituent le Noble Sanctuaire, Al-Haram al-Charif. Le Dôme est le plus ancien édifice musulman toujours en existence, tandis que les inscriptions de l'intérieur du Dôme sont les plus anciens fragments datés du Coran dont nous disposions.

Au fil des siècles, différentes dynasties se sont succédées à Bagdad, au Caire et à Constantinople et ont embelli Jérusalem en y construisant des mosquées, des séminaires, des couvents soufis, des résidences pour les saints hommes, des orphelinats, des souks, des hôpitaux, des hospices, des fontaines, des bains, des auberges, des cantines populaires, des lieux destinés aux ablutions rituelles, des mausolées et des sanctuaires. Ces édifices ont été entretenus grâce à un système de dotations. Les revenus de villages entiers de Palestine, de Syrie et d'Égypte étaient consacrés à ces dotations. Ces dons étaient faits par des califes, des sultans, des chefs militaires, des lettrés, des commerçants et des dames de la haute société.

En 1947, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a décidé de diviser la Palestine en un État juif et un État arabe, et de faire de Jérusalem un *corpus separatum* sous tutelle des Nations Unies. Les Arabes ont rejeté la résolution de partition adoptée par les Nations Unies en 1947. Pourquoi? Parce qu'elle morcelait la Palestine et accordait 57 % du pays à la minorité juive qui ne représentait que 30 % de la population, et possédait moins de 7 % des terres.

Les dirigeants sionistes ont accepté la partition, mais leur accord n'était que verbal. Ils ont préparé en parallèle une stratégie globale, connue sous le nom de Plan Dalet, pour la conquête militaire du pays, y compris le *corpus separatum* de Jérusalem. C'est parce que le contrôle de Jérusalem-Ouest par Israël se fonde sur sa conquête militaire de 1947-1948, en violation de la résolution de partition du territoire adoptée par les

Nations Unies, que jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas reconnu officiellement la souveraineté d'Israël à Jérusalem.

En moins d'une semaine après la conquête de Jérusalem-Est en 1967, le quartier Mughrabi, adjacent au Mur des lamentations, a disparu, ainsi que la mosquée Abou Midyan. Ce quartier avait été offert par al-Afdal, fils de Saladin, aux pèlerins en provenance d'Afrique du Nord, en tant que propriété fiduciaire musulmane. En islam, le Mur des lamentations est connu sous le nom d'Al-Buraq, d'après celui que portait la monture surnaturelle qui transporta Mohammed pendant la nuit de l'*isra*. Au cours d'un raid survenu au petit matin, des bulldozers israéliens ont encerclé le quartier, laissant trois heures aux habitants pour évacuer leurs habitations. C'est ainsi qu'a été créée la place qui se trouve devant Al-Buraq.

Le régime qui gouverne les lieux saints chrétiens, musulmans et juifs de Jérusalem est traditionnellement connu comme le statu quo. Il s'agit d'une accumulation de pratiques, privilèges et contraintes auxquels on est parvenu de manière consensuelle au fil du temps. Une action unilatérale appuyée par la puissance militaire et destinée à modifier le statu quo religieux à Jérusalem est non seulement insensée et imprudente, mais elle mène au désastre.

Avant la fin de juin 1967, les frontières de la municipalité de Jérusalem-Est ont été unilatéralement repoussées, passant de 6 kilomètres carrés à 73 kilomètres carrés du territoire occupé de la Cisjordanie. Cette annexion était une violation délibérée et calculée de la Convention de Genève. Le 29 juin 1967, un officier de l'armée a lu au maire élu de Jérusalem-Est et à ses conseillers un ordre de destitution en hébreu. Depuis lors, au nom de l'unification et de la réunification de la Jérusalem juive, les habitants palestiniens de Jérusalem-Est ont subi siège, harcèlement, intimidation, isolement, discrimination, déplacement, infiltration, fragmentation, expropriation, démolition, désarabisation et judaïsation, tout cela destiné à les démoraliser et à les terrifier, dans l'espoir de les faire partir et de réaliser ainsi le rêve sioniste si longtemps caressé d'une Jérusalem vidée de ses Arabes.

Tout cela a été méticuleusement et admirablement décrit par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction

compétente de l'Ambassadeur Badji, ainsi que par l'Union européenne.

La Jérusalem-Est annexée a grandi pour devenir la grande Jérusalem annexée, ayant pris de l'ampleur à son tour pour se transformer en Jérusalem métropolitaine. Celle-ci s'étend à présent sur 634 kilomètres carrés, soit plus de 10 % de la Cisjordanie. En 1967, la population juive de Jérusalem-Est était inexistante. Aujourd'hui, on compte environ 300 000 Juifs sur le territoire cisjordanien de la ville de Jérusalem. S'il s'agit là de croissance naturelle, les généticiens israéliens ont découvert un médicament incroyable. Pendant ce temps, et en ce moment même, le mur de séparation serpente sans merci dans et entre les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est, ainsi qu'aux alentours, séparant impitoyablement des milliers de ressortissants palestiniens de leurs maisons, écoles, hôpitaux, familles, terrains de jeu, jardins, centres commerciaux et bureaux.

Manifestement, la cible ici est le cœur de la Palestine et sa future capitale, Jérusalem-Est. La colonisation israélienne à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est cherche à exercer un contrôle géostratégique, une domination démographique, une intimidation psychologique, l'affirmation d'une doctrine, à accomplir un devoir religieux, à provoquer des troubles socioéconomiques et à procéder à l'expansion du territoire. Et surtout, elle vise à étouffer dans l'œuf une solution des deux États viable et à estropier tout nouveau-né palestinien.

Pendant ce temps, les fondamentalistes juifs, principalement encouragés par les évangélistes américains, non seulement rêvent de rebâtir le Temple juif biblique à la place d'al-Haram al-Sharif, mais conspirent également à cette fin. Toute une série de complots visant à détruire la mosquée du dôme du Rocher et la mosquée Al-Aqsa ont été découverts par les autorités israéliennes.

Le plus tristement célèbre de ces complots entraîna l'effondrement du toit de la mosquée Al-Aqsa en 1969 dans un incendie criminel. Cette tragédie a entraîné la création de la Conférence islamique au sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui comprend actuellement 57 pays, dont de nombreux représentants nous honorent de leur présence aujourd'hui. Au moins 20 % de la population juive israélienne approuve la destruction des lieux saints

musulmans et la reconstruction du Temple juif à leur place.

L'ONU et la communauté internationale en général ne sont jamais tombées dans le piège du stratagème israélien d'unification et de réunification, et c'est tout à leur honneur. Un flot continu de résolutions de l'ONU a exhorté Israël à stopper ses actions et à se conformer au droit international, à la Convention de Genève et aux souhaits de la communauté internationale. Nous approuvons les efforts persistants des États Membres à cet égard. Malheureusement, Israël n'en a que faire. Pourquoi? Parce que le seul pays auquel Israël accorde un tant soit peu d'attention, ce sont les États-Unis.

De mon point de vue d'observateur au cours des décennies, j'ai noté trois phénomènes profondément troublants dans la prise de décisions américaine eu égard au Moyen-Orient. Le premier est l'influence grandissante du rôle du Congrès sur la véritable formulation de la politique du Moyen-Orient et l'acquiescement constant de l'exécutif à ce processus. Or, les parlements sont trop absorbés par les priorités locales pour mener comme il faut des politiques étrangères de grandes puissances mondiales. Le deuxième phénomène est le recul constant des administrations américaines successives par rapport aux positions de principe initiales sur Jérusalem et à la manière de faire appliquer le droit international et la Convention de Genève par Israël en tant que Puissance occupante de la Cisjordanie et du Golan. Le troisième phénomène est la déconnexion permanente entre les faits qui surviennent sur le terrain au Moyen-Orient et le diagnostic de cause à effet établi par l'élite chargée de la politique étrangère des États-Unis, *ex officio* ou non.

Peut-être l'initiative la plus scandaleuse prise par le Congrès des États-Unis à propos de Jérusalem a été d'accepter en 1995 le transfert de son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, capitale israélienne tout spécialement unie et réunie, et exclusivement juive. Cette décision fait déjà partie du droit public aux États-Unis, l'ancien Président Clinton n'ayant pas réussi à lui opposer son veto.

Le sionisme triomphaliste est sur une pente ascendante en Israël et au sein de la diaspora juive depuis les victoires militaires écrasantes de 1948 et 1967. Ce triomphalisme est ancré dans le monopole nucléaire israélien et dans la garantie offerte par les

États-Unis à la supériorité militaire d'Israël contre toute alliance d'États voisins. Israël a reçu des renforts humains considérables grâce à la récente vague d'immigration parrainée par les États-Unis, qui a fait arriver sur son sol 1 million de Juifs originaires de l'ex-Union soviétique. Grâce à cet apport massif, Israël peut envoyer des milliers de colons à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et dans le Golan.

Israël tire sa vitalité de l'appui indéfectible des évangélistes de la droite américaine. Sa confiance en lui-même est nourrie par le fait que le Congrès des États-Unis contourne systématiquement toute initiative indésirable prise par l'Administration des États-Unis et par le fait que cette Administration oppose automatiquement son veto à toute résolution indésirable du Conseil de sécurité.

La communauté juive des États-Unis, même si elle n'est pas d'un seul bloc par rapport au processus de paix en général, adopte presque unanimement la ligne dure sur la question de Jérusalem. À l'intérieur d'Israël, les principaux dirigeants se livrent entre eux à une surenchère féroce et systématique au cœur de laquelle, trop souvent, se trouve Al-Haram al-Charif.

La désastreuse autorisation d'effectuer des fouilles sous le Mur occidental d'Al-Haram al-Charif accordée par Bibi en 1996 était un cas de surenchères sur Barak et Peres à gauche et sur Sharon à droite. L'invasion catastrophique d'Al-Haram al-Charif à l'initiative de Sharon, en 2000, qui a déclenché la deuxième Intifada, résultait d'une surenchère sur Barak à gauche et Bibi à droite.

L'asymétrie dans l'équilibre global des pouvoirs entre Israël et le monde arabe est accentuée par la confusion qui règne au sein de la communauté palestinienne et l'absence d'un centre de gravité arabe. L'arrivée au pouvoir de la nouvelle Administration des États-Unis a suscité des attentes grandissantes au sein des mondes arabe et musulman. Les présidents dont le deuxième prénom est Hussein ne sont pas monnaie courante aux États-Unis, mais le fait que la Secrétaire d'État, M^{me} Clinton, soit rapidement passée d'un refus catégorique de colonisation et de la croissance naturelle à une description par trop enthousiaste du moratoire décrété par Bibi qui n'inclut pas Jérusalem-Est comme « événement sans précédent », est une farce en même temps qu'un mauvais présage pour l'avenir.

Vis-à-vis d'Israël, les États-Unis ne sont pas en position d'arbitre. Le pays n'est ni un intermédiaire ni un observateur passif. La colonisation juive à Jérusalem, en Cisjordanie et dans le Golan est financée par des fonds officiels des États-Unis non contrôlés et par des dons privés exonérés d'impôts. Elle est défendue grâce à des armes fournies par les États-Unis, soutenue par les médias et protégée par la diplomatie du même pays et souvent menée par des colons armés nés aux États-Unis. Les États-Unis représentent une partie importante du problème et sont l'acteur principal de la solution.

Dans le cas présent, l'élément crucial est le temps. L'exploitation que font les Israéliens du temps est stupéfiante, comme peut s'en rendre compte toute personne qui se rend dans les territoires occupés. Bibi connaît les États-Unis comme sa poche. Un moratoire de 10 mois le mènera à l'orée des prochaines élections aux États-Unis. Mitchell est un diplomate extraordinaire, mais le casse-tête irlandais n'est pas analogue. Il n'est pas analogue. Pourquoi donc? Parce qu'aucun camp n'exploite en Irlande le temps réservé aux négociations pour révolutionner la démographie et la géographie du camp opposé.

Une intervention présidentielle énergique, soutenue et ferme dans le cadre du processus de paix n'est pas un acte de charité consenti aux Palestiniens. Elle correspond à l'intérêt national suprême des États-Unis et représente une contribution considérable à la concorde mondiale. Il est évident que l'occupant actuel du bureau ovale n'est pas dénué de bonnes intentions, mais dispose-t-il du temps nécessaire parmi ses autres priorités capitales, et a-t-il vraiment l'influence nécessaire sur un Congrès qui se veut plus royaliste que le roi?

Est-il possible de concevoir une solution honorable et pacifique pour Jérusalem? Oui, tout à fait. Elle doit reposer sur les quatre piliers suivants. Premièrement, il faut démystifier et déconstruire les conceptions israélienne et américaine de l'unification et de la réunification de la Jérusalem juive. Deuxièmement, ni les Palestiniens ni les Israéliens ne doivent pouvoir exercer un monopole ou leur souveraineté sur les deux moitiés de la ville. Troisièmement, il ne doit exister aucune aristocratie des droits religieux au nom de laquelle on conférerait un statut privilégié à l'une des trois religions issues d'Abraham. Quatrièmement, il importe de reconnaître l'égalité des dimensions religieuse et non religieuse de

Jérusalem, tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, les Arabes et les musulmans.

Cette conception de Jérusalem est basée sur l'inclusion et non l'exclusion; sur le partage, et non le monopole; sur la parité, et non l'hégémonie; sur l'équilibre, et non l'usurpation des droits; et sur une gouvernance séparée mais conjointe. L'unité qui existe en ce moment à Jérusalem est assimilable à celle d'un Anschluss. Si la partition s'applique à tout le pays, elle s'applique a fortiori à sa métropole. La conception qu'ont Israël et le Congrès des États-Unis de Jérusalem est la recette parfaite d'un conflit sans fin, non seulement en Palestine mais bien au-delà.

Notre conception de Jérusalem pourrait bien devenir le modèle d'une réconciliation historique entre, d'un côté, Israël et ses parrains occidentaux et, d'un autre côté, l'univers de l'Islam.

Le Président : Je remercie beaucoup M. Khalidi, de cet exposé très riche, très instructif, captivant, passionnant et parfois même émouvant, qu'il a prononcé en véritable homme de science, en véritable académicien. Il a prononcé son discours avec beaucoup de détachement. Je le remercie pour tout ce qu'il a dit sur Jérusalem, son lieu de naissance. Jérusalem, qui a aussi été déclarée capitale culturelle des nations arabes pour l'année 2009.

Le Comité partage pleinement l'analyse de M. Khalidi selon laquelle un règlement juste de la question de Jérusalem est fondamental en vue d'une solution au conflit israélo-palestinien. J'ajoute que le Comité a condamné à maintes reprises les actions du Gouvernement israélien à Jérusalem-Est, notamment la construction de colonies, la démolition d'habitations et l'expulsion des habitants palestiniens. Le Comité partage également la grave préoccupation que lui inspirent les faits nouveaux intervenus récemment dans la ville, et nous invitons l'Assemblée générale à adopter une résolution qui réaffirme notamment que les mesures illégales prises par Israël sont nulles et non avenues et qu'un règlement juste de la question doit comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte ainsi que l'accès permanent et libre aux lieux saints des personnes de toutes les religions et de toutes les nationalités. Je remercie une fois de plus M. Khalidi pour son exposé qui restera inscrit dans l'histoire de ce comité et de cette maison.

Je voudrais à présent donner la parole à S. E. M. Palitha Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Kohona (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : Euvrer pour la paix et la sécurité est un principe fondamental de la diplomatie internationale et a, au cours des six dernières décennies, été au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

Bien que le monde ait évité un conflit mondial, de nombreux différends et conflits demeurent non résolus, remettant en cause les valeurs et les aspirations de l'humanité. La question de Palestine qui, selon nous, est au cœur de l'instabilité au Moyen-Orient, est incontestablement l'un des grands sujets de préoccupation de la politique internationale contemporaine. Malgré tout, la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est loin d'être une réalité, ce qui nous déçoit au plus haut point.

Cette année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien intervient à un moment critique où les espoirs d'une paix viable au Moyen-Orient et d'une solution durable à la question de Palestine semblent quelque peu flétris. Les lourdes pertes parmi la population civile et les dégâts matériels considérables causés par la guerre à Gaza en début d'année ont ébranlé la confiance des parties au conflit et entravé le lancement de toute négociation sérieuse dans un avenir proche.

La détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et la poursuite du siège israélien n'ont fait qu'ajouter aux souffrances de la population civile et ont brisé l'élan suscité par de récentes initiatives de paix. Cependant, les efforts qui continuent d'être déployés à différents niveaux pour relancer le dialogue entre les parties au conflit redonnent espoir et les conditions de la paix peuvent encore être réunies. Nous devrions réellement rassembler nos efforts à l'appui d'un État palestinien indépendant et viable qui coexiste avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité.

Rien que cette année, plusieurs organes mandatés par l'Organisation des Nations Unies ont présenté des rapports à l'issue d'enquêtes sur différents aspects de la situation dans les territoires occupés, notamment le quarante et unième rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/64/517), que j'ai présenté il y a deux semaines à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation. Chacun de ces rapports corrobore les conclusions des autres quant à la gravité de la situation humanitaire dans les territoires occupés. Les longs débats qui ont eu lieu dans différentes instances de l'ONU suite à la présentation de ces rapports ont rappelé clairement la nécessité d'un règlement rapide de la question de Palestine.

Le Comité spécial est, entre autres, particulièrement préoccupé par les violations incessantes des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. L'opération « Plomb durci » menée par Israël aurait tué plus de 1 200 civils palestiniens à Gaza, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. Les sanctions et le blocus imposés par Israël empêchent les Palestiniens de reconstituer les moyens d'existence perdus. Les perspectives de développement économique et d'échanges commerciaux restent minces, ce qui fait perdurer l'état de dépendance dans lequel se trouve la population locale. Il sera par conséquent inévitable de continuer à recourir à l'aide humanitaire.

Les restrictions draconiennes à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'autres approvisionnements journaliers dans la bande de Gaza ont entraîné une aggravation de la pauvreté et une détérioration des conditions de vie de la population palestinienne. Son droit de vivre dans la dignité et le plein exercice d'autres droits fondamentaux, tels l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à un logement, sont menacés.

Le Comité spécial a constaté que la situation des droits de l'homme en Cisjordanie et à Jérusalem-Est demeure précaire. Les nombreux barrages routiers, points de contrôle et systèmes de permis ont considérablement limité la liberté de circulation de la population. Les activités israéliennes illégales de colonisation, la violence des colons et la construction du mur de séparation, en contravention de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice,

menacent sérieusement la viabilité d'un futur État palestinien.

Les mesures israéliennes en matière de sécurité vont souvent au-delà des préoccupations légitimes dans ce domaine. L'imposition arbitraire de mesures administratives, légales et judiciaires, au mépris du droit international, de la quatrième Convention de Genève et du droit international humanitaire font subir des souffrances injustifiables à la population palestinienne dans les territoires occupés.

Aucune solution de paix ne sera viable ou durable si elle n'est pas fondée sur un processus visant à réparer les injustices et à garantir la même protection et les mêmes droits à toutes les populations. En cette occasion solennelle, la communauté internationale devrait renouveler son engagement, selon les mandats et les capacités de nos gouvernements et organisations respectifs, de faire en sorte que les Palestiniens puissent exercer les droits inaliénables qui sont les leurs en tant que citoyens d'un État souverain membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Palitha Kohona, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, de son importante déclaration.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Maged Abdelaziz, Ambassadeur et Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message adressé par le Président de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Hosni Moubarak, en sa qualité de Président en exercice du Mouvement des pays non alignés.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de donner lecture du texte d'un message de S. E. M. Mohamed Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte.

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir d'écrire au nom du peuple et du Gouvernement de la République arabe d'Égypte pour réitérer notre plein appui au peuple palestinien frère et à l'action légitime qu'il mène en vue de recouvrer et d'exercer l'intégralité de ses droits inaliénables, dont, au premier rang le

droit légitime d'établir son propre État souverain et indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États et de tous les cadres de référence pertinents, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Alors que nous nous employons à créer un État palestinien indépendant, nous apprécions au plus haut point les efforts du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le rôle qu'il joue pour exprimer la ferme détermination de la communauté internationale à appuyer toutes les actions nouées pour réaliser ce noble objectif, rétablir dans leur totalité les droits inaliénables du peuple palestinien et trouver une solution juste et durable à la question de Palestine. Cette solution doit faire partie intégrante d'un règlement global du conflit arabo-israélien et constitue l'une des conditions à satisfaire pour instaurer la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

Il importe à cet égard de rappeler que les efforts entrepris pour régler la question de Palestine doivent être appuyés par l'intensification des efforts menés par la communauté internationale afin d'assurer la reprise du processus de négociations conformément à un mandat clairement défini et dans des délais fixés. Il faut parvenir sans tarder à un accord sur les questions touchant au statut final d'une manière qui soit propice à l'établissement d'un État palestinien indépendant et ouvre la voie à la réalisation d'une paix globale dans la région grâce au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

L'Égypte appelle de nouveau le Comité à poursuivre ses travaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens, ainsi qu'aux pratiques d'Israël et à ses violations des droits fondamentaux des Palestiniens, en particulier le siège inique et illégal de la bande de Gaza, et au ciblage continu des civils palestiniens par Israël. Il faut mettre fin à toutes les tentatives israéliennes visant à modifier les caractéristiques géographiques et démographiques des territoires palestiniens occupés, y compris l'intensification de ses

activités de peuplement, la confiscation de terres et les tentatives de changer le caractère de Jérusalem-Est. Il faut également mettre fin aux agressions contre les lieux saints islamiques et les personnes qui s'y rendent, en particulier la mosquée Al-Aqsa, poursuite de la construction du mur de séparation et les autres activités et pratiques contraires aux normes du droit international et du droit international humanitaire et qui constituent des violations inacceptables des droits de l'homme.

Dans ce contexte, nous avons eu le plaisir d'accueillir au Caire en mars 2009 la réunion extraordinaire organisée par le Comité pour aider le peuple palestinien, sous le thème "Mesures prises par la communauté internationale pour répondre aux besoins humanitaires et économiques de la bande de Gaza", en appui aux efforts de la communauté internationale et au rôle important joué par le Comité.

Je réaffirme la ferme volonté de l'Égypte de continuer à œuvrer en faveur d'une réconciliation nationale palestinienne et de la réalisation d'une paix globale et durable au Moyen-Orient, conformément aux règles de la légitimité internationale et du principe "terre contre paix".

Je voudrais également réaffirmer notre ferme appui aux activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et aux efforts personnels de son Président, ainsi qu'à ceux de ses autres membres, en vue de mobiliser un appui international en faveur du rétablissement des droits des Palestiniens et de la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. »

Le Président : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour cet important message du Président Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte et Président du Mouvement des pays non alignés, à qui je vous prie de bien vouloir transmettre les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

J'ai le plaisir de donner la parole à S. E. M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il donne lecture d'une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, Président de la trente-

sixième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je remercie également tous ceux qui ont aidé à assurer le succès de cette manifestation pour leurs importantes déclarations qui mettent en relief l'importance du droit des Palestiniens à leur propre patrie.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir invité le professeur Walid Khalidi à se joindre à nous aujourd'hui. L'historique qu'il nous a fait a mis en lumière nombre de points importants et nous a permis de mieux comprendre les événements passés et présents dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans Jérusalem occupée. La déclaration de M. Khalidi a vraiment été ce que je qualifierais de thérapeutique intellectuelle : nombreuses sont les personnes à l'ONU qui hésitent à appuyer la cause palestinienne. Ces personnes en particulier auraient tout intérêt à voir le médecin et à se faire prescrire une dose de cette thérapeutique intellectuelle. Peut-être prendraient-elles alors conscience du fait que la question du peuple palestinien est une question de justice par excellence. Tout ce qu'Israël, Puissance occupante, a fait aux Palestiniens et aux autres Arabes dans les territoires occupés est illégal et constitue une violation de la Charte des Nations Unies. Ce sont des actes dont Israël est pleinement responsable.

J'ai maintenant l'honneur de donner lecture d'une déclaration du Ministre syrien des affaires étrangères en sa qualité de Président de la trente-sixième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

« Monsieur le Président, il nous plaît de vous exprimer, ainsi qu'au Comité, nos sincères remerciements à l'occasion de cette séance spéciale du Comité convoquée afin de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, pour le rôle que vous jouez chaque année en organisant cette importante rencontre internationale. La présente séance est l'occasion de rappeler au monde la tragédie d'un peuple qui souffre depuis 61 ans. Nous apprécions grandement les efforts sincères du Comité, sa

solidarité avec le peuple palestinien et son appui à sa juste lutte pour recouvrer les droits nationaux légitimes dont il a été privé, en particulier le droit à l'autodétermination, le droit à la création d'un État indépendant et pleinement souverain sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, et le droit des réfugiés palestiniens à regagner leur patrie, sur la base de décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Au moment où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous voudrions appeler l'attention sur les agissements de la Puissance occupante israélienne, les actes quotidiens d'agression et les pratiques barbares contre un peuple sans armes. Au nombre de ces actes, on compte notamment la profanation de sites religieux, la démolition méthodique de maisons, la confiscation de terres, la destruction de récoltes et l'arrestation de milliers de citoyens innocents, y compris des personnes âgées, des enfants et des femmes.

Dans ces circonstances tragiques, qui sont exacerbées par les pratiques inhumaines de la Puissance occupante israélienne, il est déplorable que le Conseil de sécurité se soit montré incapable de prendre des mesures fermes pour mettre fin à ces agissements, notamment la construction de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem, et ce en dépit des demandes répétées de la majorité des États Membres et de l'opinion publique internationale.

Israël continue d'ignorer avec arrogance plus de 600 résolutions et décisions adoptées par l'ONU et ses institutions et ses organes, et qui appellent au retrait d'Israël des territoires arabes occupés pour parvenir à une solution juste, globale et durable dans la région. Israël poursuit la construction du mur d'apartheid et continue de grignoter le territoire palestinien pour essayer d'imposer un statu quo. La Cisjordanie et Gaza sont en réalité deux immenses prisons, où les droits de l'homme et les normes de la dignité humaine les plus élémentaires sont inexistantes.

À la fin 2008, Israël a lancé une guerre d'agression contre Gaza. Pendant cette guerre, il a utilisé des armes meurtrières, qui ont laissé derrière elles des milliers de morts et de blessés,

parmi lesquels des femmes, des enfants et des personnes âgées. Tout cela a été fait dans le plus grand mépris des accords humanitaires et autres conventions et accords internationaux. C'est ce que confirment les conclusions de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, créée par le Conseil des droits de l'homme et dirigée par le juge Richard Goldstone. Ces conclusions figurent dans son rapport publié en septembre 2009 (A/HRC/12/48), qui décrit en détail les graves violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire qui ont été commises et plusieurs actes qui pourraient constituer des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité.

L'année dernière, Israël a intensifié ses pratiques inhumaines et ses actes d'agression dans Jérusalem occupée, en particulier avec son agression contre la mosquée Al-Aqsa.

La République arabe syrienne, qui a accueilli près de 500 000 réfugiés palestiniens sur son territoire, estime depuis longtemps et continue de penser qu'il est possible de parvenir à une paix juste, globale et durable. Cela peut se faire par des moyens très simples : l'application intégrale des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1972) du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution 479 (1980) sur le Golan syrien occupé; la revitalisation du processus de paix entamé à Madrid en 1991; et la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe approuvée au Sommet de Beyrouth en 2003 et appuyée par les États membres de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères au cours de leurs réunions successives. La dernière en date a été la réunion des ministres des affaires étrangères organisée à Damas en mai 2009.

Une fois de plus, j'appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités envers le peuple palestinien et à s'employer sérieusement à arrêter la machine israélienne de répression, de destruction et de terrorisme, qui est contraire à tous les instruments et normes internationaux. Nous apprécions vivement les efforts dévoués du Comité, et nous l'invitons à continuer d'apporter son appui au peuple palestinien dans sa lutte juste pour libérer les

terres qui lui ont été volées, jusqu'à ce qu'il puisse de nouveau exercer ses droits légitimes, en particulier le droit au retour. J'assure le Comité que la République arabe syrienne lui fournira toute l'assistance dont il a besoin pour accomplir sa noble tâche. »

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Ja'afari pour son intervention et pour avoir transmis l'important message du Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne et Président de la trente-sixième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères. Je le prie de bien vouloir transmettre au Ministre les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalgham, Ambassadeur et Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de représentant du Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous transmettre les salutations du Président Mouammar Al-Kadhafi, Guide de la Révolution, Président du Conseil présidentiel de l'Union du Maghreb arabe et Président en exercice de l'Union africaine. Je vous félicite d'avoir organisé cette réunion pour réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien. La célébration de cette journée par la communauté internationale chaque année appelle l'attention sur les souffrances quotidiennes de ce peuple et sur l'oppression et l'occupation dont il est victime.

Nous exprimons notre solidarité avec ceux qui, souffrant de problèmes rénaux, ne peuvent pas recevoir de dialyse, et avec les milliers d'enfants qui ne trouvent pas de toit pour s'abriter de la pluie et du froid et les milliers d'autres qui n'ont pas d'école. Nous exprimons notre solidarité avec les opprimés, les victimes de la répression, et avec les 11 000 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, parmi lesquels des représentants du peuple palestinien. Nous exprimons notre solidarité avec ceux dont les maisons sont démolies chaque jour en Cisjordanie, et avec ceux que l'on tue pour en vendre les organes, pratiques qui ont été confirmées par un journaliste suédois.

Il y a plusieurs semaines, deux rabbins israéliens ont publié un livre affirmant qu'Israël a le droit de tuer quiconque constitue une menace pour le pays, y compris des enfants. Cela n'a rien d'un secret, le livre a été publié en Israël. Nous n'avons pas eu vent de la moindre réaction contre cette vision raciste des choses.

Nous exprimons notre solidarité avec un peuple dont les lieux de culte sont profanés chaque jour et qui n'a pour toute défense que son attachement à la liberté et à son identité.

Aujourd'hui, nous saluons toutes les personnes d'honneur dans le monde qui fournissent de l'aide à la population de Gaza, qu'elles se trouvent en Amérique, en Europe, en Asie ou ailleurs. L'aide parvient au peuple palestinien au nom de la solidarité de tous les peuples avec la Palestine.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance et j'espère que l'année prochaine à la même date la situation du peuple palestinien se sera considérablement améliorée et qu'il exercera pleinement ses droits.

Le Président : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne de son importante déclaration faite au nom du Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous transmets les salutations de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et que je rends hommage au Comité pour le rôle important qu'il joue à l'appui des droits du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et son droit à la création d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Cette année, la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a lieu dans un contexte de souffrance pour ce peuple, de déni de ses droits fondamentaux et de poursuite de l'occupation israélienne de son territoire, auquel viennent s'ajouter les séquelles laissées par l'agression contre Gaza et la détérioration de la situation

socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés.

Les crimes de guerre contre les civils Palestiniens dont Israël s'est rendu coupable ne doivent pas rester impunis; ils constituent des violations flagrantes du droit, des conventions et des accords internationaux. L'ONU et ses institutions spécialisées doivent assumer sans plus tarder leur responsabilité juridique face à ces crimes, en particulier à la lumière des conclusions des commissions d'enquête internationales et des organisations des droits de l'homme, notamment la Mission Goldstone du Conseil des droits de l'homme et la Commission indépendante d'enquête sur Gaza créée par la Ligue des États arabes et présidée par John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, qui a récemment fait un exposé à l'Assemblée générale sur ce sujet. Tous ces rapports listent fidèlement les actes commis par les occupants israéliens, y compris les crimes de guerre, et témoignent des attaques délibérées contre des civils, de l'emploi de civils palestiniens comme boucliers humains, du recours à des armes interdites au niveau international et des violations de la quatrième Convention de Genève auxquels s'est livrée l'armée israélienne, qui a délibérément pris pour cibles des civils et détruit des installations civiles, des sites religieux, des hôpitaux et des écoles.

La communauté internationale est unanime sur l'Initiative de paix arabe et dans son appui aux efforts internationaux pour parvenir à une solution des deux États et à un règlement global et juste du conflit israélo-arabe, sur la base des résolutions internationales et des mandats convenus. Mais la position arabe continue de se heurter à l'opposition du Gouvernement israélien qui tente de contourner ces accords tout en insistant sur la poursuite des activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, dans le but de créer un nouveau statu quo qui changerait la composition démographique et le caractère physique des territoires palestiniens occupés et rendrait impossible la création d'un État palestinien.

Je voudrais mettre l'accent sur la position arabe, qui est de continuer d'appuyer les propositions que le Président des États-Unis, M. Barack Obama, a faites dans le cadre de son action en faveur d'une paix juste et globale dans la région, sur la base d'une solution des deux États, et de soutenir la position américaine appelant à une cessation de la politique israélienne de

colonisation dans tous les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Nous sommes donc inquiets de constater que les États-Unis font marche arrière concernant les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, qui représentent un très grave obstacle à la paix dans la région.

Les autorités israéliennes continuent d'ignorer totalement les règles, accords et chartres relatifs aux droits de l'homme, grâce à la protection et à l'immunité dont bénéficient les politiques appliquées par l'État. Cela est dû au fait que le Conseil de sécurité est incapable de faire face à la situation dans les territoires occupés. Il est inacceptable que cette situation perdure, car elle reflète un déséquilibre flagrant dans les relations internationales, ce que nous ne saurions tolérer. Nous ne pouvons plus accepter la contrainte israélienne. Nous ne pouvons plus continuer de poursuivre le mirage de la paix selon les conditions imposées par Israël et entreprendre des négociations qui, faute de sérieux, sont une perte de temps et d'énergie et n'aboutissent absolument à aucun résultat.

La position israélienne place sur nous tous la responsabilité humanitaire, juridique et politique de prendre les mesures nécessaires pour que les prochaines négociations soient des négociations sérieuses qui mènent à de véritables engagements. Israël doit stopper sa politique dilatoire qui lui permet de continuer en toute impunité de modifier le statu quo dans les territoires palestiniens, rendant ainsi impossible la création d'un État palestinien. Ce qui est indispensable pour parvenir à un règlement de la situation, c'est de mettre fin aux activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, de faire cesser le blocus injuste, de rouvrir les points de passage, et de permettre l'entrée des produits de base pour reconstruire Gaza.

Étant donné la gravité de la situation, la Ligue des États arabes réaffirme la nécessité de défendre les normes internationales et les principes approuvés par la communauté internationale, notamment la Charte des Nations Unies et les résolutions sur la situation palestinienne et le conflit israélo-arabe. Loin d'appliquer deux poids deux mesures, nous aspirons à une paix véritable et à la restitution de la terre à ses propriétaires légitimes, ce qui permettra au Moyen-Orient d'entrer dans une ère nouvelle.

Le Président : Je remercie M. Mahmassani pour cet important message du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa.

Je voudrais informer les membres que notre comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de ministres des affaires étrangères, de gouvernements d'États Membres et d'organisations internationales. Je rappelle que ces messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens. Je voudrais à présent donner lecture de la liste des personnalités qui ont envoyé ces messages, dans l'ordre où ces messages sont parvenus au Secrétariat.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. le Président de la République d'Indonésie, S. E. le Président de la République algérienne démocratique et populaire, S. E. le Président de la République turque, S. E. le Président de la République des Philippines, S. E. le Président de la République fédérative du Brésil, S. E. le Président de la République du Sénégal, S. E. le Président de la République arabe d'Égypte, S. E. le Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, S. E. le Président de la République de Namibie, S. E. le Président de la République démocratique populaire lao, S. E. le Président de la République socialiste du Viet Nam, S. E. le Président de la République du Nicaragua, S. A. l'Émir de l'État du Qatar, S. M. le Roi de Bahreïn, S. E. le Président du Burkina Faso, S. M. le Roi de Jordanie, S. E. le Président des Émirats arabes unis, S. M. le Sultan et Yang Di-Pertuan du Brunéi Darussalam, S. E. le Président de la République tunisienne, S. E. le Président de la République islamique d'Iran, S. E. le Président par intérim de la République sud-africaine et S. M. le Roi du Maroc.

Nous avons reçu les messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. le Premier Ministre de la Thaïlande, S. E. le Premier Ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine, S. E. le Premier Ministre de la Malaisie, S. E. le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, S. E. le Vice-Premier Ministre de la République de Madagascar et S. E. le Premier Ministre de l'Inde.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. le Ministre des affaires étrangères et des

migrants de la République libanaise, S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. le Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. le Ministre des affaires étrangères du Japon et S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République du Mali.

Le Comité a également reçu des messages des gouvernements suivants : le Gouvernement du Sultanat d'Oman, le Gouvernement de la République du Guyana et le Gouvernement de l'Argentine.

Le Comité a également reçu des messages de la part des organisations intergouvernementales suivantes : l'Union européenne et S. E. le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Le Comité a également reçu des messages de la part des organisations de la société civile suivantes : l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Caritas Jérusalem et Caritas Internationalis.

Voilà pour ce qui concerne les messages reçus par le Secrétariat.

Je voudrais, avant de donner la parole au Directeur du Bureau de liaison de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui donnera lecture d'un message de la Commissaire générale de l'Office, et à M. Bill Fletcher, qui parlera au nom de la US Campaign to End the Israeli Occupation, donner quelques informations avant que les interprètes ne nous quittent.

Je voudrais simplement annoncer que la présente séance sera suivie à 13 heures, dans cette salle du Conseil de tutelle, de la projection d'un film intitulé « Jerusalem – The East Side Story ». Tous les participants sont conviés à assister à la projection de ce film.

Je voudrais également appeler qu'une exposition de photos intitulée « L'Organisation des Nations Unies et les réfugiés de Palestine : 60 ans après », présentée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sous l'égide du Comité, sera inaugurée à 18 heures dans la galerie nord-est de la salle des pas perdus au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale. Tous les participants sont conviés à cette inauguration.

Et ce soir, à 19 heures, dans la salle du Conseil économique et social, le Comité accueillera un concert

de Maqamat, orchestre du Conservatoire national de musique Edward Said. Tous les participants sont également invités à ce concert qui, m'a-t-on dit, est à ne pas rater car il est historique.

Je voudrais à présent donner la parole à M. Andrew Whitley, Directeur du Bureau de liaison de New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui donnera lecture d'un message adressé à l'occasion de cette réunion extraordinaire par M^{me} Karen AbuZayd, Commissaire générale de l'UNRWA.

M. Whitley (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message qui suit au nom de M^{me} Karen Koning AbuZayd.

« Je regrette de ne pouvoir être parmi vous en cette occasion importante. Après neuf ans passés au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et des réfugiés palestiniens, je quitterai mes fonctions à la fin de l'année. Malheureusement, la raison pour laquelle je n'ai pu me joindre à vous aujourd'hui est que je suis actuellement en mission en Espagne.

Le moment présent – celui où nos espoirs de réaliser des progrès rapides dans le processus de paix se sont une nouvelle fois envolés, les structures politiques nationales restant profondément divisées, le blocus de Gaza se poursuivant avec une rigueur cruelle depuis 28 mois et les habitants du camp de Nahr el-Bared, tout comme nombre d'autres réfugiés, demeurant sans abri – est le moment adéquat pour réaffirmer à quel point il importe de rester solidaires du peuple palestinien.

Bien que la plupart des Palestiniens soient éloignés de leur mère patrie et vivent dans des camps de réfugiés, des villages ou des villes de la région ou encore plus loin, aux quatre coins du monde, ils ont fait preuve, au cours des 62 dernières années, d'une capacité de résistance extraordinaire. Malgré l'adversité, ils ont éduqué leurs enfants et en ont fait des citoyens du monde indispensables, sans jamais oublier leur identité

commune et leur désir ardent d'avoir leur propre État.

La quête de justice compréhensible et pleinement justifiée des Palestiniens a cependant dû s'allier au pragmatisme. Contrairement à une idée reçue souvent avancée, les réfugiés n'ont pas été un groupe passif et dépendant de l'aide. Au contraire, ils ont toujours saisi la moindre opportunité qui s'offrait à eux et ont ainsi apporté une large contribution aux sociétés dans lesquelles ils vivent.

Le partage fatidique de la Palestine et la fuite ou l'expulsion d'une grande partie de la population autochtone qui s'en est suivie ayant commencé ici à New York, à l'Organisation des Nations Unies, le 29 novembre 1947, n'oublions pas à quel point le peuple palestinien attend que cette Organisation se montre à la hauteur de ses convictions et applique les nombreuses résolutions qu'elle a adoptées en leur faveur. Même si les espoirs d'une solution juste et durable ont été anéantis à maintes reprises, les réfugiés continuent d'espérer qu'un jour ils seront entendus.

Ce qui leur permet de ne pas désespérer dans les moments difficiles, tels ceux qu'ils ont connus récemment, est de savoir que la grande majorité des États Membres de cet organe mondial partage la conviction des Palestiniens qu'il est nécessaire de mettre de toute urgence fin à l'occupation et de les laisser exercer leur droit à l'autodétermination.

La notion de solution des deux États peut sembler être mise à mal à ces jours-ci; mais l'autre solution – un seul État dans lequel les Palestiniens lutteraient pour jouir des mêmes droits civils et politiques – est inconcevable pour les Israéliens et fait figure de vague solution de remplacement pour la grande majorité des Palestiniens, où qu'ils vivent. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts en faveur de la création d'un État palestinien viable, tout en restant vigilants à l'égard des mesures unilatérales qui à terme pourraient rendre cet objectif inatteignable.

Dernièrement, l'attention a été axée sur un ensemble de mesures prises par la Puissance occupante à Jérusalem-Est et dans la zone C de la

Cisjordanie, toujours totalement contrôlée par Israël, qui ont rendu de plus en plus difficile la vie quotidienne des Palestiniens – notamment pour les plus vulnérables, comme par exemple les Bédouins – et remettent en question la possibilité d'édifier un véritable État, intégrant Jérusalem-Est. Les réfugiés, qui représentent 40 % de la population du territoire palestinien occupé, ont souffert tout autant que leurs compatriotes non réfugiés de ces mesures néfastes.

En dépit d'une meilleure coordination en matière de sécurité entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, près de deux convois d'aide humanitaire continuent de se voir refuser l'accès en Cisjordanie chaque jour, ce qui est inadmissible. Selon les termes employés par la Banque mondiale, la Cisjordanie demeure une "zone économique dévastée" dont l'intégrité, en tant qu'entité socioéconomique et politique viable, a été gravement compromise.

Nous nous réunissons à un moment où parallèlement, à Gaza, renaît l'espoir d'aboutir enfin à la libération du sergent-chef Shalit dans le cadre d'un échange de prisonniers, ce qui éliminerait une excuse de plus au maintien du blocus. En tant que personne ayant vécu à Gaza tout au long de mon mandat avec l'UNRWA et ayant à maintes reprises vu sa population sous son meilleur jour, je peux affirmer que plus le blocus durera, plus les habitants de Gaza en souffriront, plus leur mécontentement prendra de l'ampleur, et plus une partie d'entre eux se radicalisera. À l'évidence, nul ne peut souhaiter une telle issue.

La solidarité envers un peuple qui souffre et qui subit l'injustice peut prendre de nombreuses formes. Elle peut s'exprimer dans de nobles discours prononcés lors de journées commémoratives telles que celle-ci. Elle transparaît également dans l'action des nombreux volontaires idéalistes qui se rendent en Cisjordanie ou à Gaza pour travailler aux côtés des Palestiniens, témoigner et apporter un soutien moral et matériel, ce qui n'est pas sans rappeler les jeunes occidentaux qui se rendaient en masse dans les kibboutz israéliens à la veille et au lendemain de la guerre de juin 1967.

La solidarité prend également la forme de l'appui financier des gouvernements donateurs et des personnes qui, à titre personnel, versent des dons généreux à des organismes financés par des contributions volontaires, tels que l'UNRWA, qui aident le peuple palestinien de nombreuses manières en essayant de lui offrir les services, les perspectives et les conditions de vie décentes, auxquels il a droit. Mercredi prochain, se tiendra à l'Assemblée générale notre conférence annuelle pour les annonces de contribution. L'annonce de nouvelles contributions de la part de donateurs inhabituels ou d'une augmentation des financements de la part de ceux qui traditionnellement, ne donnent pas beaucoup tomberait à point nommé et serait très encourageante. Cela soulagerait considérablement les réfugiés et les 30 000 Palestiniens qui travaillent pour l'Office, et vivent ces derniers temps dans l'angoisse de voir leur modeste niveau de vie continuer de se dégrader.

Pour terminer, je voudrais faire part de mon ardente conviction que, grâce à des efforts collectifs et à la reconnaissance commune de la justesse de la cause palestinienne en quête d'une patrie, cet objectif sera atteint prochainement. »

Le Président : Je remercie beaucoup M. Whitley pour ce message de M^{me} Karen AbuZayd, Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Je le prie de bien vouloir transmettre à M^{me} la Commissaire générale les sincères remerciements du Comité pour cet important message et pour le travail vital qu'accomplit le personnel de l'UNRWA dans des conditions souvent difficiles et parfois dangereuses.

Je voudrais remercier les interprètes de nous avoir accompagnés au-delà de l'heure prévue.

Je voudrais également exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que j'ai mentionnés tout à l'heure et qui nous ont envoyé des messages, ainsi qu'à toutes les personnes présentes pour leur participation à cette séance, pour les efforts inlassables déployés pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et

pour le soutien constant apporté au Comité dans l'accomplissement de son mandat.

Les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui et les messages de solidarité que nous avons reçus démontrent encore une fois le soutien sans faille de la communauté internationale au rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international. Je puis les assurer que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour la réalisation de ces objectifs.

Sans tarder, je voudrais maintenant donner la parole à M. Bill Fletcher, membre du Comité directeur de US Campaign to End the Israeli Occupation.

M. Fletcher (US Campaign to End the Israeli Occupation) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Comité de me permettre de prendre la parole cet après-midi.

Je m'appelle Bill Fletcher, Jr. Je suis le rédacteur en chef du magazine en ligne BlackCommentator.com et membre du Comité directeur de l'association US Campaign to End the Israeli Occupation. Je suis aussi le Président sortant de l'association militante TransAfrica Forum qui a tenu un rôle prépondérant aux États-Unis d'Amérique dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et la domination de la minorité blanche en Afrique. Je suis également un syndicaliste de longue date.

Je me trouve ici aujourd'hui pour évoquer l'apartheid contemporain pratiqué par l'État d'Israël contre le peuple palestinien.

En tant qu'Afro-Américain vivant et né aux États-Unis, je suis particulièrement conscient des points communs qui existent entre les systèmes de l'apartheid israélien, de l'apartheid en Afrique du Sud et de l'apartheid qui fut pratiqué ici aux États-Unis d'Amérique et fut également connu sous le nom de lois ségrégationnistes « Jim Crow ». Malgré tous les efforts déployés par l'État d'Israël pour dissimuler ses actions derrière des prétextes religieux et prétendre qu'elles relèvent d'un droit divin propre au judaïsme, la description des différences raciales ou nationales et ethniques qui existent entre les citoyens juifs d'Israël officiellement reconnus et les Palestiniens vivant en

Israël – ceux y vivant en exil et ceux des territoires occupés – n'est que trop familière. Elle est également loin d'être sacrée.

En dépit des efforts déployés par des héros tels que William Patterson, Paul Robeson et Malcolm X pour porter le cas des Afro-Américains devant l'ONU, les ramifications internationales de l'oppression subie ici ont été souvent et commodément ignorées par les grandes puissances du Nord. Le système de l'apartheid sud-africain a été, dans une large mesure, copié sur le système de Jim Crow aux États-Unis, fait qui a été relevé par de nombreuses personnes en Afrique du Sud et dans les pays du Sud. L'ONU n'a pas réussi à relever le défi du racisme dans mon propre pays il y a une génération de cela; elle se doit de lutter aujourd'hui contre l'apartheid israélien.

Les réalités du système d'apartheid israélien, contrairement à celles du système sud-africain, n'étaient pas souvent visibles, au moins en dehors d'Israël et, plus tard, des territoires occupés. C'est toutefois l'étroite collaboration – y compris une collaboration militaire et nucléaire – entre le régime israélien et le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud à un moment où ce dernier était devenu un paria sur la scène internationale, qui a suscité un certain étonnement et encouragé un grand nombre de personnes à examiner de plus près les théories et le fonctionnement des deux États.

Le parallèle entre le système d'apartheid israélien et le système de Jim Crow qui a fait souffrir et tué des Afro-Américains ici aux États-Unis permet également d'expliquer un phénomène qui semble laisser perplexes nombre de commentateurs des principaux médias. Comment se fait-il que les Afro-Américains aux États-Unis ont relativement tant de sympathie pour la cause des Palestiniens? Ce n'est que pure calomnie que d'affirmer que cette sympathie repose sur un sentiment antijuif, mais je serais naïf si je prétendais que ce sentiment n'existait pas dans certains milieux. En revanche, nous, les Afro-Américains, pouvons tout à la fois nous identifier aux victimes juives de l'Holocauste nazi et rejeter le système d'apartheid israélien et sa victimisation du peuple palestinien. Les horreurs de l'Holocauste, comme l'avait fait remarquer le grand écrivain martiniquais Aimé Césaire, n'étaient pas sans précédent, mais trouvaient leurs fondements dans les holocaustes brutaux commis contre les peuples du Sud par les puissances coloniales et les États colonisateurs. C'est sur la base de cette histoire commune que les

Afro-Américains ont viscéralement compris la situation et se sont donc opposés aux motivations racistes sur lesquelles reposaient les actions des nazis, puis des fascistes italiens lorsqu'ils ont persécuté puis tenté d'annihiler le peuple juif.

Pourtant, rien de cela – c'est-à-dire rien de la réalité de l'Holocauste subi par les Juifs européens – ne saurait excuser ce qui est arrivé aux Palestiniens depuis la Seconde Guerre mondiale, et surtout depuis mai 1948. Et c'est ce que beaucoup de membres de ce que l'on appelle familièrement l'Amérique noire comprennent si bien. Le système d'apartheid israélien qui exproprie les Palestiniens de leurs terres, limite les mariages mixtes, condamne les Palestiniens à recevoir une éducation séparée et inférieure et refuse de reconnaître leur droit de retour dans leur terre et leurs foyers est empreint de la même odeur de pourriture que le système oppressif et décadent que nous qualifions ici de système d'oppression et de ségrégation, c'est-à-dire le système de Jim Crow.

Les travaux de ce comité et l'attention qu'il accorde à la situation du peuple palestinien ne suscitent pas suffisamment d'intérêt dans les principaux médias. De ce fait, les véritables conditions dans lesquelles vit le peuple palestinien ne sont pas pleinement comprises par beaucoup, et plus particulièrement aux États-Unis.

La séance de cette année a lieu à un moment critique. La publication du rapport Goldstone (A/HRC/12/48), l'attention internationale qu'il a suscitée et son adoption par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale sont représentatives d'un discours en mutation sur la situation du peuple palestinien et sa lutte pour l'autodétermination et l'exercice intégral de ses droits fondamentaux.

Le défi que présente cependant le rapport Goldstone est de passer du stade du discours à un changement des politiques afin de concrétiser l'obligation de responsabilité à laquelle le rapport fait allusion. C'est là un défi pour nous tous, mais surtout pour l'ONU. Car à ce jour, en dépit des preuves manifestes que le Gouvernement israélien se moque du droit international en violant les Conventions de La Haye ou de Genève, face à l'occupation, peu de sanctions ont été effectivement prises pour défendre le peuple palestinien ou punir l'occupant pour ses transgressions.

En tant que citoyen des États-Unis d'Amérique, je m'en souviens quotidiennement. Comme le Comité le sait, le Congrès des États-Unis a condamné par un vote le rapport Goldstone. Déformer les conclusions du rapport et déclarer qu'il est partial, sans aucune preuve concrète pour appuyer ces allégations, c'est non seulement manquer de respect au juge Goldstone, et traiter avec mépris le rapport, le Conseil des droits de l'homme et en fait l'ONU tout entière, ainsi que le peuple palestinien, mais également insulter l'intelligence du peuple des États-Unis.

Aux États-Unis, nous, les membres de la société civile mondiale, n'avons toutefois nullement l'intention de laisser aboutir les efforts visant à enterrer le rapport Goldstone. J'espère donc que la Marche de la liberté qui doit se dérouler à Gaza le 1^{er} janvier 2010 sera une nouvelle occasion d'appeler l'attention sur le rapport Goldstone, mais aussi – et c'est encore plus important – d'appeler l'attention du monde sur la violation incessante des droits fondamentaux du peuple palestinien à Gaza sous le joug des forces de l'État israélien.

Aussi important que soit le rapport Goldstone, l'analyse des atrocités commises lors de l'agression israélienne contre Gaza n'est qu'une partie du tableau d'ensemble. Le rapport Goldstone ouvre la porte à un débat plus large sur l'occupation israélienne et la question du déni du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit des réfugiés palestiniens et – c'est tout aussi important – le refus d'accorder la pleine égalité à la minorité palestinienne qui est citoyenne de l'État d'Israël.

L'occupation israélienne est désormais généralement comprise comme étant une forme d'apartheid. Partout dans le monde, la société civile, dont le Réseau international de coordination pour la Palestine accrédité auprès de l'ONU, s'efforce depuis des années de renforcer et d'élargir la compréhension de ce concept par l'opinion publique. Au sein de l'ONU, la Campagne menée aux États-Unis pour mettre fin à l'occupation israélienne (United States Campaign to End the Israeli Occupation) a placé la question de l'apartheid au centre de ses activités. La position courageuse adoptée par l'ancien Président des États-Unis, M. Carter, dans son livre *Palestine : la paix, pas l'apartheid*, a beaucoup aidé à faire prendre conscience des similarités tragiques de la situation que vivent les Palestiniens dans les territoires occupés et celle que subissait la population non blanche à

l'époque de l'apartheid en Afrique du Sud. Que l'on discute de la saisie illégale des terres palestiniennes qui sont données aux colons israéliens, des routes réservées aux seuls Israéliens, de la création d'un mur de séparation condamné par la communauté internationale ou du nettoyage ethnique de Jérusalem-Est occupée, à chaque fois, la situation et les circonstances correspondent aux normes définies par l'ONU il y a plus de 35 ans pour qualifier l'apartheid de crime.

Je dois ajouter que ce qui était particulièrement remarquable dans les mesures prises par l'ONU dans le cadre de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid en 1973, c'est que la Convention ne définissait pas l'apartheid comme un crime uniquement dans le contexte de l'Afrique du Sud; comme cela avait été déclaré à l'époque, le crime d'apartheid «...englobe les politiques et pratiques semblables de ségrégation et de discrimination raciales, telles qu'elles sont pratiquées en Afrique australe» (*résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe, article II*).

La situation tragique du peuple palestinien ne tient pas uniquement aux actions menées dans les territoires occupés par les Forces de défense israéliennes et d'autres organismes du Gouvernement israélien. Bien qu'il faille faire d'importantes distinctions, il faut bien comprendre que les ressortissants palestiniens d'Israël ne sont pas les citoyens libres et égaux d'un pays qui leur nie nombre des droits fondamentaux inhérents à la qualité de citoyen. Au contraire, les citoyens palestiniens d'Israël ont un statut de seconde zone par rapport aux citoyens reconnus officiellement comme étant d'origine juive.

Dans le domaine de l'éducation, par exemple, Israël a mis en place ce qui est effectivement un système scolaire public séparé par race depuis la création de l'État d'Israël en 1948. Un exemple récent et choquant donne la preuve de la conclusion logique de ce système. L'écrivain Jonathan Cook a signalé qu'un couple arabe avait subi l'humiliation de voir sa fille d'un an expulsée d'une garderie israélienne car six autres parents israéliens – six parents reconnus par l'État comme étant d'origine juive – s'étaient plaints de la présence d'un enfant arabe dans le centre. Les actions que ce couple pouvait entreprendre sont très limitées en raison de la nature du droit israélien. Cook a ensuite fait remarquer qu'Israël dépense environ 1 100 dollars pour l'éducation de chaque élève

israélien qui peut prouver à l'État qu'il est de religion ou de race juives, contre 190 dollars pour chaque élève israélien d'origine palestinien.

S'agissant de la propriété foncière, il a été signalé dans le *New York Times*, à l'occasion du sixantième anniversaire de l'indépendance d'Israël – ou pour les Palestiniens et une grande partie du monde, de la Nakbah – que les Arabes occupent un pourcentage minuscule des terres israéliennes, moins de 7 %, alors qu'ils constituent 20 % de la population.

Dans chaque grande catégorie, qu'il s'agisse de la terre, de l'éducation, de la santé ou de l'emploi, il existe un différentiel racial, national ou ethnique entre les citoyens reconnus officiellement comme Juifs et les citoyens arabes d'Israël. En fait, d'après ce même article du *New York Times*, les familles arabes, qu'elles soient chrétiennes, musulmanes ou laïques, ont trois fois plus de risques de se retrouver en dessous du seuil de pauvreté que les familles reconnues officiellement comme étant juives.

Le système israélien d'apartheid se caractérise aussi par des disparités dans le droit des personnes de pénétrer en Israël. La loi israélienne sur le retour autorise toute personne officiellement reconnue comme étant juive en provenance de n'importe quelle partie du monde, qu'elle ait ou non de véritables liens avec l'État d'Israël, à entrer dans le pays et à obtenir immédiatement la nationalité israélienne, avec tous les droits et privilèges qui y sont associés. Les Palestiniens, qui ont été chassés par la force du territoire connu maintenant sous le nom d'Israël pendant la guerre de 1947-1948 ou plus tard, eux ne sont pas autorisés à regagner leurs maisons, même s'ils en ont toujours les clefs, et ce, en dépit des dispositions spécifiques du droit international en la matière, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Il est important de connaître la situation qui règne aussi bien en Israël que dans les territoires occupés pour souligner que le système d'apartheid israélien ne se limite pas aux zones occupées. Le système d'oppression raciale ou nationale/ethnique qui est si manifeste dans les territoires occupés est directement lié à la manière dont les citoyens palestiniens d'Israël sont considérés et traités. On ne saurait oublier ou passer sous silence ce fait en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Même si la situation des réfugiés qui sont en Israël et

celle des Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés ne sont pas identiques, elles reflètent la pensée fondamentale qui anime l'État d'Israël colonisateur et raciste pour qui les Palestiniens ne disposent pas de droits que les Juifs israéliens seraient tenus de respecter, à l'image en quelque sorte d'une décision judiciaire tristement célèbre sur les Afro-Américains des États-Unis d'Amérique rendue au XIX^e siècle.

On m'a récemment envoyé la copie d'une lettre écrite en avril 1948 en réaction directe aux nouvelles faisant état du massacre des habitants arabes de Deir Yassin par des terroristes juifs. Voici un extrait de cette lettre, écrite par un Américain naturalisé d'origine juive et adressée au directeur exécutif d'une organisation comme sous le nom d'American Friends of the Fighters for the Freedom of Israel:

« Quand une catastrophe réelle et irrévocable surviendra en Palestine, les premiers responsables en seront les Britanniques et les seconds, les organisations terroristes issues de nos propres rangs. Je ne suis pas disposé à voir quiconque associé à ces criminels qui font fausse route »

Je prie les membres d'excuser l'auteur pour les fautes de grammaire. Il n'était pas connu pour ses talents d'écrivain. Sa grandeur réside ailleurs. Il s'appelait Albert Einstein. Il est important de citer les mots d'Einstein et d'appeler l'attention sur sa lettre en cette Journée, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, pour nous rappeler que les terroristes que condamnait Einstein ont par la suite acquis une légitimité internationale quand l'État d'Israël a été reconnu et que beaucoup d'entre eux ont assumé des fonctions au sein de l'armée et du gouvernement.

Deuxièmement, nous devrions nous rappeler qu'Einstein, qui avait fui la persécution nazie et qui comprenait toute l'horreur et toutes les implications de l'Holocauste, n'était pas disposé à se servir de cette réalité historique pour accepter le nettoyage ethnique qui était en train d'être perpétré en Palestine par des individus qui prétendaient vouloir que le monde n'oublie pas ce qui était arrivé aux Juifs.

Troisièmement, Einstein était conscient qu'il pouvait se produire en Palestine, ce qu'il a appelé une « catastrophe réelle et irrévocable ». Même si ce sont les Palestiniens qui ont été victimes de cette catastrophe en 1948, et non les colons sionistes, le fait que l'État d'Israël n'ait pas abandonné son système

d'apartheid et n'ait pas reconnu les droits de l'homme du peuple palestinien a déclenché des événements qui pourraient provoquer une catastrophe de grande envergure pour les habitants du Moyen-Orient. Étant donné qu'Israël détient 100 à 200 armes nucléaires et vu la course à l'armement qui s'intensifie dans la région, cette catastrophe pourrait dépasser tout ce qu'Einstein était en mesure d'imaginer en 1948.

Einstein a donné l'exemple, un exemple que beaucoup de membres du Congrès des États-Unis et de soi-disant partisans d'Israël gagneraient à se rappeler et à comprendre. Le bon sens proclame que l'oppression, la discrimination et même le génocide commis contre un groupe ne sauraient excuser ni justifier les crimes commis par ce même groupe contre un autre. On ne peut tout simplement tolérer le mépris du droit international qui se traduit par une occupation de plus de 40 ans, accompagnée de colonies de peuplement manifestement illégales et par l'institutionnalisation d'un système de ségrégation raciale ou nationale dont le but est de s'assurer que le groupe qui en est victime n'exercera jamais ses droits de l'homme et qu'au contraire, en tant que peuple, il se désintègrera dans la poussière du Moyen-Orient. Les gouvernements représentés dans cette salle doivent prendre des mesures contre ces actes criminels, mais toutes les personnes de bonne volonté dans le monde entier, y compris en Israël, doivent, elles aussi, prendre position et c'est d'ailleurs ce qu'elles font. Que ce soit par le biais de déclarations publiques dans les grands médias, de pétitions et de résolutions, ou par des boycotts, des désinvestissements ou des sanctions visant à exercer une pression non violente sur la Puissance occupante, le désir international de paix, d'égalité et de justice entre les Juifs israéliens et les Palestiniens, y compris les Palestiniens de nationalité israélienne, les réfugiés et ceux qui vivent sous occupation, doit s'exprimer au-delà des conférences et des beaux discours et se concrétiser par des mesures qui seront non seulement entendues, mais également bien comprises par ceux qui exercent cette oppression et profitent de la soumission du peuple palestinien.

Une fois de plus, ce fut pour moi un honneur d'avoir eu l'occasion de m'adresser au Comité, et je le remercie d'avoir reconnu que la société civile a une opinion sur la question de la justice pour le peuple palestinien, une opinion qui mérite d'être entendue.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Bill Fletcher de sa déclaration. À travers vous,

M. Fletcher, je voudrais également remercier toutes les organisations de la société civile qui s'occupent activement de la question de Palestine à travers le monde, de leur appui au peuple palestinien et de la solidarité qu'elles lui témoignent.

J'ai maintenant le plaisir de donner de nouveau la parole à l'Ambassadeur Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*): Je voudrais simplement dire que la Palestine est très reconnaissante à tous ceux qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien aujourd'hui, à ceux qui sont ici pour représenter leurs gouvernements et à ceux qui ont envoyé des messages de solidarité. Nous sommes également reconnaissants aux organisations de la société civile et au public présents aujourd'hui pour manifester leur solidarité. Ce message fort de solidarité donne à notre peuple la force de continuer la lutte pour mettre fin à l'occupation et accéder à la liberté et à l'indépendance au sein d'un État palestinien qui serait le nôtre et aurait Jérusalem-Est pour capitale.

Nous sommes également très reconnaissants au professeur Walid Khalid d'avoir été parmi nous et de nous avoir présenté un brillant exposé sur Jérusalem. Vu la situation, il est tout à fait approprié que les nations arabes aient proclamé cette année Jérusalem capitale de la culture arabe. Je pense que la présentation faite par le professeur Khalidi est une contribution exceptionnelle aux efforts de tous ceux qui célèbrent la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et fêtent la proclamation de Jérusalem en tant que capitale de la culture arabe.

Je voudrais également indiquer que cet après-midi l'Assemblée générale entamera son débat sur la question de Palestine à l'issue duquel elle adoptera une série de projets de résolution. Des projets de résolution du même ordre ont été adoptés en Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions à une majorité écrasante, parfois avec près de 180 voix pour. Nous espérons la même manifestation de solidarité lorsque ces projets de résolution seront mis aux voix, demain ou après-demain.

J'invite tous ceux qui sont présents et tous leurs amis à se joindre à nous ce soir pour deux événements: tout d'abord, une exposition de photos sur le peuple palestinien avant et après 1948, organisée en

collaboration avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et, à 19 heures, un concert donné par une institution qui porte le nom d'un intellectuel palestinien bien connu, Edward Saïd, organisé dans la salle du Conseil économique et social, pour apprécier ensemble, à travers la musique, une autre manifestation de la résilience du peuple palestinien. J'espère que tous les participants se joindront à nous pour célébrer la lutte du peuple palestinien et fêter Jérusalem, capitale de la culture arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever cette séance spéciale, je tiens à remercier tous ceux qui

l'ont rendue possible, en particulier le personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information, du Bureau des services centraux d'appui, et tous ceux qui travaillent dans les coulisses.

Comme je l'ai déjà indiqué, la présente séance sera suivie de la projection d'un film intitulé « Jerusalem – The East Side Story ». Tout le monde est convié à cette projection. Je vous remercie tous de votre participation.

La séance est levée à 13 h 40.